

A photograph of a forest with sunlight filtering through the trees, creating a warm and natural atmosphere.

# Rapport d'Impact Volontaire 2025



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Auvergne Limousin  
***Vous être utile.***



# Sommaire

## 01. Edito

### 02. Fidèle à son histoire, la Caisse d'Epargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

- 1. La Caisse d'Epargne est une banque-assurance coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires
- 2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous
- 3. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau
- 4. Prendre en compte les risques ESG
- 5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

### 03. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

- 1. Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique
- 2. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accompagne ses clients dans leur transition environnementale
- 3. Empreinte propre de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

### 04. Être un employeur de référence

- 1. Droits de l'Homme
- 2. Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs
- 3. Dialogue social et conditions de travail
- 4. Egalité de traitement et des chances
- 5. Indicateurs chiffrés



## **05. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire**

- 1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables
- 2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé
- 3. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

## **06. Être une banque inclusive qui protège**

- 1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités
- 2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client
- 3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire

## **07. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité**

- 1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
- 2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

## **08. Indicateurs coopératifs**

## **09. Note méthodologique**

Ce rapport est un rapport d'impact publié volontairement par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Le Groupe BPCE établit son rapport de durabilité conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards ou ESRS*). Conformément à l'article 10 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, établissement affilié de manière permanente à BPCE, est comprise dans l'entité consolidante du Groupe BPCE et incluse dans les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire.

Les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE sont accessibles sur le site internet de BPCE : [BPCE DEU 2025](#)



## 2025 : une année d'engagements et de performance au service des territoires

Dans un contexte économique complexe, la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin a démontré la force de son modèle coopératif et la pertinence de son ancrage régional.

### **Notre priorité : rester au rendez-vous de nos clients !**

Particuliers, professionnels, entreprises, acteurs publics et de l'économie sociale : nous avons financé leurs projets à hauteur de **1,95 milliard d'euros**, soit une progression de 22 %. Cette performance illustre la force de notre modèle, et notre capacité à allier impact territorial et performance économique.

### **CEPAL 2030 : notre vision pour l'avenir**

2025 a marqué le lancement de notre Projet d'Entreprise, fruit d'une réflexion collective et aligné sur la stratégie du Groupe BPCE. Quatre ambitions nous guident : • Une banque qui a de l'impact et accompagne les transformations de ses territoires • Une signature unique, sans distance avec nos clients • Un employeur de référence pour nos collaborateurs • Une performance durable et innovante.



### **Notre engagement coopératif et sociétal au cœur de notre modèle de banque à impact**

Notre gouvernance coopérative, portée par nos Sociétés Locales d'Épargne et nos administrateurs, nous positionne comme un acteur engagé de la société civile. Nous avons renforcé notre politique de responsabilité sociale et environnementale, en intégrant les enjeux de transition dans nos solutions, dans nos pratiques et dans nos décisions de crédit.

### **Ce rapport d'impact témoigne de nos réalisations concrètes pour accompagner les transitions majeures de nos territoires**

Fidèles à nos valeurs d'utilité, de proximité et d'engagement, nous continuerons en 2026 à mettre toute notre énergie au service de l'Auvergne et du Limousin avec détermination et responsabilité.

**Valérie ANDRIEU,**  
**Présidente du Conseil d'Orientation et de Surveillance**

**Pierre FOUCRY,**  
**Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin**



## 02

Fidèle à son histoire, la Caisse d'Epargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

- 1. La Caisse d'Epargne est une banque-assurance coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires
- 2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous
- 3. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau
- 4. Prendre en compte les risques ESG
- 5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

## **2.1. La Caisse d'Epargne est une banque-assurance coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires**

### **▪ 2.1.1 La différence coopérative de la Caisse d'Epargne, garante de stabilité et de résilience**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est une banque-assurance coopérative 100 % régionale, ancrée dans son territoire et appartenant à ses clients-sociétaires. Forte d'un large réseau d'agences, elle est présente dans 78 % des bassins de vie et n'est pas délocalisable. Première banque des collectivités locales, elle joue un rôle crucial dans l'élaboration de solutions pour des besoins sociaux émergents.

Son capital social est détenu par 7 sociétés locales d'épargne (SLE), dont le capital est lui-même détenu par les clients sociétaires, particuliers et personnes morales, collectivités territoriales et salariés du territoire. Ils sont invités chaque année à participer aux assemblées générales de leur SLE, dont les conseils d'administration sont composés d'administrateurs élus et dont les présidents élisent leurs représentants au conseil d'orientation et de surveillance. Le conseil valide et assure le suivi des décisions prises par le Directoire, composé de mandataires sociaux.

Ce modèle coopératif avec sa gouvernance duale permet à l'ensemble de ses clients sociétaires de participer aux décisions, quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, garantissant ainsi une autonomie régionale et une adaptation aux besoins locaux. La Caisse d'Epargne s'engage à inscrire son action dans le temps long en réservant au moins 15% de ses résultats pour répondre aux attentes de son territoire, tout en s'adressant à tous types de clients, y compris les plus modestes.

Ces pratiques coopératives, dont l'origine remonte à 1999, année d'adoption du statut coopératif, s'inscrivent dans une longue histoire de l'engagement au service de l'épargne et de la prévoyance. Les Caisses d'Epargne partagent les grandes valeurs coopératives de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) que sont l'autonomie, la démocratie, la responsabilité, l'équité, l'égalité et la solidarité. En effet, l'adhésion est volontaire et libre, un contrôle démocratique est exercé par les membres et ces derniers contribuent de manière équitable au capital. Les Caisses d'Epargnes sont des entités autonomes qui proposent des formations à leurs membres, représentants et salariés. Enfin, elles œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres. Ce rôle sociétal a d'ailleurs été inscrit dans le Code monétaire et financier, dans lequel il est écrit que les Caisses d'Epargne remplissent une mission de « protection de l'épargne populaire et de contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale ».

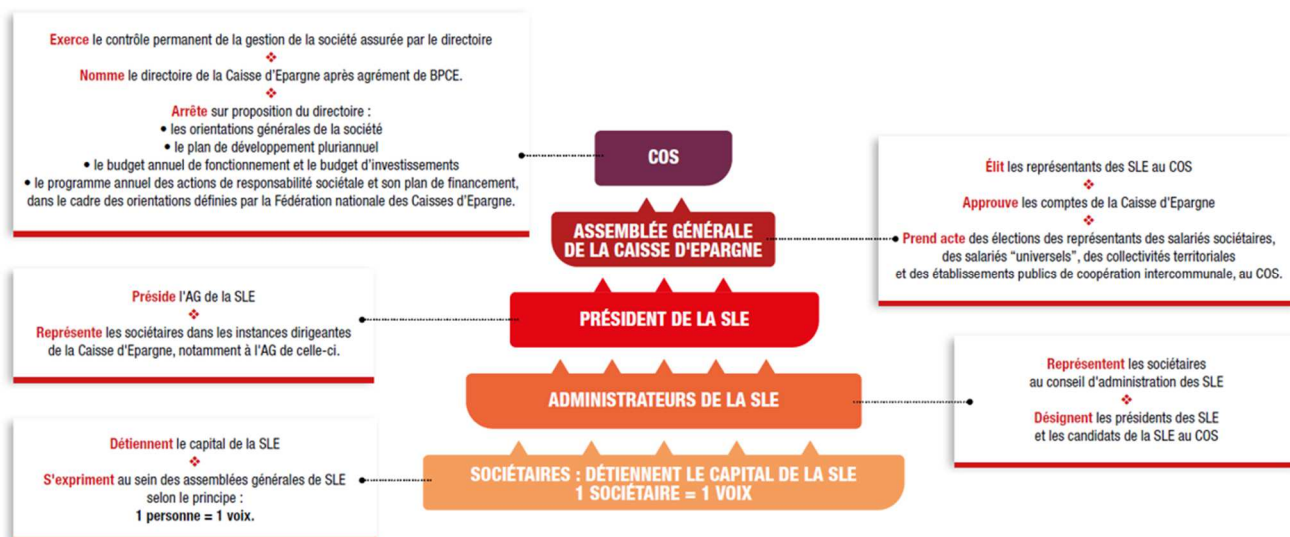
En 2022, les Caisses d'Epargne et la Fédération nationale des Caisses d'Epargne ont conduit une réflexion visant à donner au modèle coopératif une définition simple, unique et différenciante. A ce titre, une Caisse d'Epargne est « une banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires. »

A la suite de l'important chantier de revisite et de redynamisation de sa dimension coopérative mené en 2024, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a souhaité en 2025 poursuivre et accélérer la transformation de son modèle coopératif en l'intégrant au cœur de son nouveau Plan stratégique CEPAL 2030.

Ainsi un chantier dédié « Tous sociétaires, tous ambassadeurs » a été ouvert avec l'ambition de déployer un modèle coopératif vertueux destiné à renforcer l'engagement des clients, des collaborateurs et des administrateurs, tout en consolidant l'ancrage territorial et économique de la CEPAL.

En appui sur les valeurs coopératives de la CEPAL, une banque utile, proche et engagée, ce chantier s'appuie sur 3 piliers :

- Conquérir des clients sociétaires en valorisant une nouvelle expérience différenciante et en rendant son modèle coopératif plus attractif à l'échelle locale ;
- Conquérir de nouveaux collaborateurs sociétaires, ambassadeurs du modèle en renforçant la culture coopérative au sein de l'entreprise. Les actions mises en œuvre ont contribué à renforcer la fierté collective autour de la dimension coopérative de la CEPAL, attestée par le taux de collaborateurs sociétaires qui dépasse les 80% au 31 décembre 2025 ;
- Capitaliser sur les administrateurs de SLE afin qu'ils soient de véritables ambassadeurs du modèle, et prescripteurs de la CEPAL.



## ■ 2.1.2 Animation du sociétariat

Le sociétariat de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin est constitué de 198 223 sociétaires en 2025, dont une grande majorité de particuliers. La représentation des sociétaires s'organise à partir de 7 sociétés locales d'épargne (SLE). Elles constituent un échelon intermédiaire permettant de renforcer l'ancrage local, la proximité et l'expression des sociétaires.

L'animation du sociétariat permet de renforcer le lien entre l'institution et ses sociétaires, parties prenantes essentielles à la vie de la banque. Les assemblées générales annuelles de SLE constituent un moment clé de cette animation. A cette occasion, chaque sociétaire vote selon le principe « une personne, une voix ». Ce cadre démocratique permet de valoriser la voix des sociétaires et de les impliquer dans la prise de décision. C'est également le moment de les informer sur les actualités de la Caisse d'Épargne et notamment sur les actions liées aux transitions sociale et environnementale.

En 2025, les 15 Caisses d'Épargne se sont dotées du plan stratégique « Coop 2030 » ayant pour objectifs à horizon 2030 de conquérir de nouveaux sociétaires, de fidéliser le sociétariat et de le rajeunir. Des ambitions partagées par le Groupe BPCE dans le cadre de son plan stratégique « VISION 2030 ».

Dans ce cadre, la FNCE a lancé pour le compte des Caisses d'Épargne un nouveau Club des sociétaires accessible sur l'espace client (Banxo). Il permet aux sociétaires d'accéder à un ensemble d'avantages : offres partenaires, bons d'achat, remises, cashbacks. Mais il va au-delà des bénéfices matériels : sa vocation est de devenir l'outil incontournable permettant aux Caisses d'Épargne d'informer les sociétaires sur leurs actions dans les territoires mais également de créer une communauté de sociétaires pouvant s'impliquer dans la vie et les choix de leur banque et participer à des actions solidaires.

Ainsi, le Club des sociétaires s'articule autour de deux promesses principales : le pouvoir d'achat et le pouvoir d'agir. Le premier se traduit par une plateforme d'avantages, proposant des réductions négociées auprès d'enseignes nationales – dans les secteurs du loisir, du sport, de la santé, de

l'alimentation ou du tourisme. Ces remises, valables toute l'année, sont cumulables avec les promotions habituelles. Le second, le pouvoir d'agir, vise à renforcer le lien entre les sociétaires et leur territoire. Il s'agit de valoriser les initiatives locales, de soutenir des projets à impact et de favoriser la participation directe des membres à la vie coopérative.

Tout au long de l'année, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a mis en place des actions afin d'affirmer le modèle coopératif de la CEPAL :

- 7 Assemblées Générales de SLE, suivies de soirées inspirantes sur le thème de la biodiversité ;
- Une newsletter envoyée à tous les sociétaires en décembre 2025 ;
- Le « Café des nouveaux sociétaires » organisé dans chaque agence de la CEPAL en octobre 2025 ;
- Les « mardis de sociétariat », publication mensuelle sur LinkedIn mettant en lumière les actions sur le sociétariat.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a également animé ses administrateurs tout au long de l'année :

- 21 Conseils d'administration en 2025 ;
- Webinaires sur la banque inclusive (Finances & Pédagogie et l'Institut du Microcrédit Parcours Confiance), LinkedIn, le mécénat et l'accueil de nouveaux administrateurs ;
- De nombreuses remises de chèques auprès d'associations accompagnées en mécénat ;
- Convention des administrateurs en octobre 2025 à Egletons ;
- Création d'un guide d'accueil administrateur.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'est attachée à mieux accompagner ses collaborateurs :

- Pitch personnalisé par département sur le modèle coopératif et ses impacts positifs, pour aider le réseau commercial à valoriser le modèle coopératif auprès des clients avec des exemples concrets de mécénat sur chaque territoire ;
- Module dédié au modèle et aux valeurs coopératives lors du parcours des nouveaux entrants (PNE) ;
- Semaine d'animation interne sur le sociétariat.



## 2.1.3 Le modèle d'affaires Caisse d'Epargne

### Notre modèle d'affaires

#### Les grands enjeux de la société



**TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**  
+1,45°C en 2023 vs l'ère préindustrielle



**TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE**  
+ 45 % de personnes de plus de 80 ans au sein de l'UE d'ici 2030



**TRANSITION GÉOPOLITIQUE**  
Intensification des enjeux de souveraineté et des relocalisations industrielles



**TRANSITION TECHNOLOGIQUE**  
800 millions d'utilisateurs hebdomadaire de ChatGPT après 3 ans (source : openAI)

#### Notre ADN

- UN MODÈLE DE BANQUE COOPÉRATIVE TERRITORIALE au service de plus de **600 000** clients
- UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE Plus de **198 000** clients sociétaires élisent leurs représentants pour siéger au Conseil d'Orientation et de Surveillance
- UNE PERFORMANCE COOPÉRATIVE pour inscrire notre croissance dans le temps long
- UN IMPACT POSITIF LOCAL grâce à la force de solutions locales accessibles à tous

#### Nos atouts

- NOS AMBASSADEURS sociétaires et collaborateurs, fiers et engagés au quotidien  
**33%** de sociétaires parmi les clients  
**101** administrateurs  
**1314** collaborateurs
- NOS PARTENARIATS Partenariats avec différents acteurs du territoire, qui renforcent notre ancrage local  
Soutien à l'entrepreneuriat
- NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIGITAL **138** agences  
**4** centres d'affaires  
Une banque multicanale de proximité : **100%** digitale / **100%** physique
- NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE **1,06 Md€** de fonds propres<sup>(1)</sup> et ratio de solvabilité **22,25%**  
**62 M€** de résultat net  
Un système de garantie et de solidarité entre les établissements du groupe



PNB 2025 : **273 M€**

#### Nos métiers

- NOS MÉTIERS  
Apporter des solutions bancaires et de financement à l'ensemble des clients  
Intermédier les services financiers complémentaires, les solutions d'assurance et immobilières  
Distribuer des solutions d'épargne financière, dont l'épargne responsable  
Prendre des participations financières auprès d'acteurs de l'économie régionale pour favoriser leur développement
- PILIERS STRATÉGIQUES
  - Une banque qui a de l'impact sur ses territoires
  - Une signature CEPAL
  - Un Employeur de référence
  - Une Caisse d'Epargne Performante et innovante

#### Notre création de valeur

- UN ACTEUR ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **1,95 Md€** de financement à l'économie régionale, **45%** Particuliers **55%** Professionnels<sup>(2)</sup>  
**12,8 Mds€** d'encours de crédit  
**17 Mds€** d'encours d'épargne<sup>(3)</sup>  
**788** fournisseurs locaux soit **62%**  
**18,8 jours** : paiement fournisseurs  
**258 K€** de chiffre d'affaires confiés au secteur inclusif
- UNE BANQUE MOBILISÉE POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE Plus de **170 M€** de financement de la transition environnementale<sup>(4)</sup>  
**21,6%** Particuliers **78,4%** Professionnels<sup>(2)</sup>  
**972 M€** d'Encours Fonds ESG<sup>(5)</sup>  
**- 4,38%** d'émissions carbone depuis 2023
- UNE BANQUE À IMPACT SOCIÉTAL POSITIF **48** microcrédits particuliers financés pour **206,7 K€**  
**573 K€** de mécénat dans 4 grands domaines : inclusion par le sport, culture et patrimoine, éducation et jeunesse, économie  
**74** projets pour **69** structures accompagnées  
**1** appel à projet
- UN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET ATTRACTIF **137** recrutements en région  
**56,7%** de femmes, **43,2%** de femmes cadres  
**93/100** index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes<sup>(6)</sup>  
**6,87%** d'emploi de personnes en situation de handicap

Données au 31/12/2025

(1) Fonds Propres : CET1. (2) Professionnels : Clients professionnels, entreprises, ESS, collectivités et autres marchés. (3) Encours moyen (épargne bilan et assurance vie). (4) Transition environnementale : La première catégorie d'actifs financés, les projets de transition, concerne : la rénovation énergétique de l'habitat, la mobilité verte, l'accompagnement de la transition des activités de nos clients personnes morales et les énergies renouvelables. La deuxième catégorie de financement, l'immobilier neuf, intègre les crédits immobiliers participant à l'acquisition neuf ou à la construction d'un bien immobilier. (5) Encours Fonds ESG : Produits article 8 et 9, intégrant des critères de durabilité au sens du règlement européen SFDR. (6) Index égalité professionnelle : l'index réglementaire, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs : les écarts de rémunération femmes-hommes, de répartition des augmentations individuelles et des promotions, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

## 2.2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

### ▪ 2.2.1. Un groupe à « impact positif »<sup>1</sup>

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités pour construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

#### Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous »<sup>2</sup>, c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition. Les mesures mises en œuvre se déploient autour des axes suivants :

- Des solutions à impact :
  - Pour les clients particuliers : accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats ;
  - Pour les clients BtoB : accompagner la transition des modèles d'affaires ;
- Le soutien à l'évolution du mix énergétique, particulièrement dans le développement des énergies renouvelables et bas-carbone ;
- L'alignement de ses portefeuilles de financement sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Une démarche innovante en finance durable, avec pour objectif de réaliser plus de cinq émissions d'instruments de financement verts, sociaux ou de santé par an.

#### Impact sociétal

Profondément ancrée au plus près des territoires, et sensible aux besoins de la société et des clients, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin joue un rôle sociétal clé, en finançant notamment le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), les collectivités locales ou l'habitat social. Elle agit dans son écosystème local, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elle est un acteur incontournable de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

<sup>1</sup> Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

<sup>2</sup> Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

Les 15 Caisses d'Epargne déploient, dans toutes les régions de France, le Contrat d'Utilité : « 100 % coopératives, 100 % régionales et 100 % utiles au développement économique, social et environnemental des territoires ».

### **« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux**

Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

## **▪ 2.2.2. L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin**

### **Des orientations nationales en matière de durabilité**

Après « Cap 2024 », la Fédération nationale des Caisses d'Epargne ouvre un nouveau cycle avec le lancement de « Coop 2030 » en 2025. Ce nouveau plan stratégique à horizon 2030 vise à développer et renforcer le modèle des Caisses d'Epargne, tout en consolidant leur rôle de banques assurances coopératives, ancrées dans leurs territoires, pionnières dans les transitions et appartenant à leurs clients-sociétaires. Il se positionne par ailleurs en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE « VISION 2030 », dont il partage les grandes orientations ; il repose sur trois piliers :

- Garantir et renforcer la compétence et l'efficacité de la gouvernance ;
- Accompagner les Caisses d'Epargne dans la promotion de leur sociétariat ;
- Fédérer la vision du groupe et renforcer l'influence des Caisses d'Epargne dans leur écosystème.

L'habitat constitue un domaine d'impact majeur de ce plan stratégique et est placé au cœur de la démarche coopérative par les Caisses d'Epargne. En soutenant des initiatives concrètes et des partenariats stratégiques, les Caisses d'Epargne font de l'accès au logement un levier d'impact sociétal et territorial, contribuant à l'émancipation de chacun.

Ce plan stratégique est le fruit d'un travail collectif qui sera suivi au travers de quatre groupes de travail thématiques composés de présidents/es de Directoire et de COS (Conseil d'Orientation et de Surveillance) des 15 Caisses d'Epargne. Ces groupes de travail thématiques permettent une exploration des axes clés tels que la stratégie, le sociétariat, la gouvernance et la formation, les transitions et la philanthropie.

### **La stratégie coopérative & RSE de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accompagne les évolutions de la société, fondement de son identité. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, le modèle Caisse d'Epargne a fait la preuve de sa pertinence et de sa solidité depuis deux siècles.

La politique RSE de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'inscrit dans cet héritage tout en cherchant à adresser les enjeux de notre époque et accompagner les transitions sociales, sociétales et environnementales.

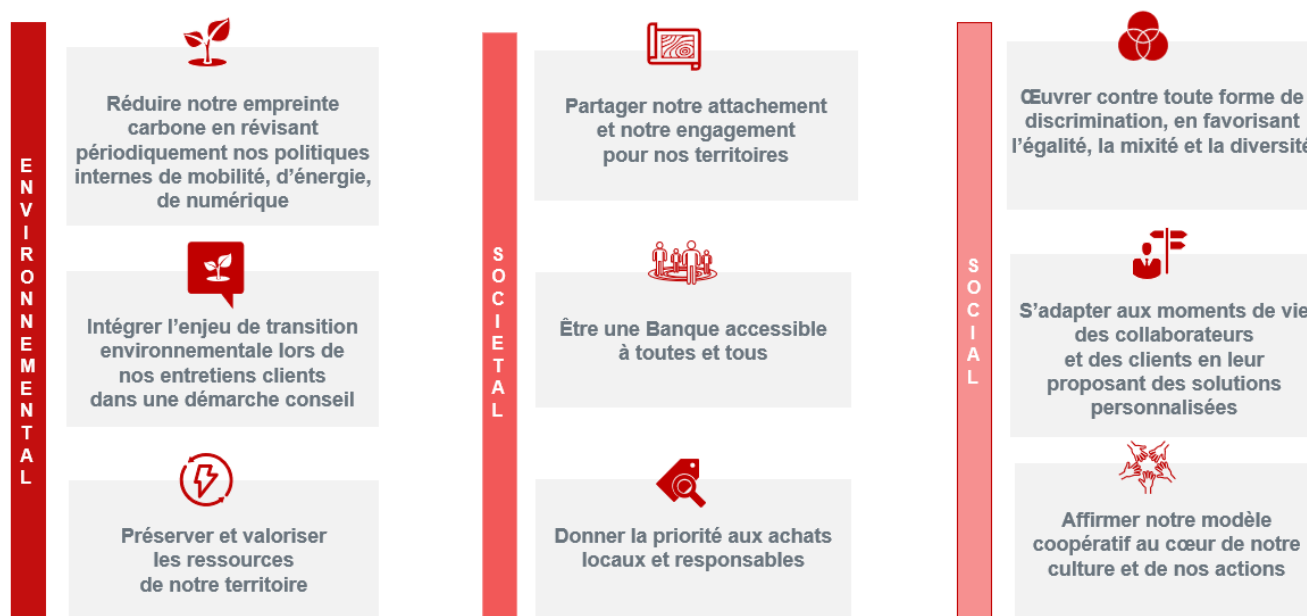
Elle a fait évoluer en 2022 sa stratégie RSE et ses instances de gouvernance, afin que la RSE soit portée au plus haut niveau de l'entreprise et s'engage pour créer un impact positif pour ses clients, ses collaborateurs et ses territoires. Cette démarche se traduit dans la raison d'être de la Caisse d'Epargne

Auvergne Limousin : « Fédérer les énergies sur nos territoires et permettre à chacun de construire un avenir durable ».

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a ainsi structuré ses actions autour de 3 axes :

- Social : la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin ambitionne d'être un employeur de référence innovant et œuvre pour favoriser l'engagement de chaque collaborateur ;
- Sociétal : la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accompagne toutes les clientèles et s'engage contre toutes les formes d'exclusion. Elle s'affirme comme le banquier des territoires ;
- Environnemental : la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a la volonté d'être exemplaire dans ses émissions « carbone » propres et s'engage pour accompagner et conseiller ses clients dans leur transition environnementale.

Elle a coconstruit, puis déployé en 2023 auprès de l'ensemble de ses parties prenantes, ses 9 engagements à impact, qui sont la traduction concrète de son ambition RSE. Ces 9 engagements, assortis d'ambitions chiffrées, sont pilotés au sein de son Comité RSE, afin de mesurer effectivement les impacts et en rendre compte aux parties prenantes.



En complément de ses 9 engagements à Impact, la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, soucieuse de l'enjeu de biodiversité, est propriétaire d'une forêt de 62 hectares localisée sur la commune de Saint-Pardoux-Mortierolles (Creuse), au cœur du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. Cette forêt est principalement affectée à la production de bois d'œuvre résineux et feuillus, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages. Sa gestion est confiée à l'ONF-Agence Limousin, dans le cadre du Plan d'Aménagement Forestier 2016-2030.

Par adhésion à l'association PEFC Limousin, la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin a obtenu depuis 2017 le label ECOCERT et certifie ainsi que sa forêt fait partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable.

### ▪ 2.2.3. Labels et engagements

#### Engagements du Groupe BPCE



<sup>(1)</sup> Périmètre certains affiliés Natixis Investment Managers (Natixis IM), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.

<sup>(2)</sup> Engagement pris par Natixis en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

#### Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

#### Label de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a obtenu en décembre 2025 le label Cancer@Work \*\*. Décerné pour son engagement envers la santé et le soutien des collaborateurs confrontés à la maladie, ce label est le couronnement d'initiatives proactives et de partenariats stratégiques, notamment avec le CHU de Clermont-Ferrand, pour accompagner les collaborateurs dans tous leurs moments de vie, et notamment ceux confrontés directement à la maladie.

Elle a par ailleurs signé en septembre 2025, la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

## 2.3. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut

### ▪ 2.3.1. Rôle des organes de surveillance et de direction

Le réseau Caisse d'Epargne a mis en place une politique de nomination et de succession des dirigeants qui intègre l'exigence de parité. Cette politique a été adoptée formellement par les 15 Caisses d'Epargne lors des réunions de conseil d'orientation et de surveillance.

Dans le cadre du renouvellement général de la représentation des sociétaires dans la gouvernance des conseils d'administration de SLE et des COS, la prise en compte de la parité est parfaitement intégrée par l'ensemble des parties prenantes. Outre l'obligation légale, les Caisses d'Epargne sont complètement engagées dans une représentation des sociétaires diversifiée, autant dans les profils et les compétences que dans l'âge et les genres.

Ainsi, le comité des nominations s'assure notamment que les aspects suivants de diversité au sein du COS sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles du sociétariat, objectif quantitatif minimum de 40 % relatif à la représentation du sexe sous-représenté. Au

regard de ces critères, le comité des nominations veille, lors de tout examen de candidature au mandat de membre de COS, à maintenir ou atteindre un équilibre et à disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités et le plan stratégique du groupe mais également avec les missions techniques dévolues aux différents comités du COS.

Aucun de ces critères ne suffit toutefois, seul, à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du COS. En effet, le comité des nominations privilégie la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinions sur lesquels le COS peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'orientation et de surveillance de la CEPAL est composé de 19 membres, dont 17 membres indépendants, 2 représentants des salariés et 1 censeur. Avec 8 femmes au sein du conseil d'orientation et de surveillance, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin atteint une proportion de 47% (hors salariés et censeur).

Le Directoire est composé de 5 membres, dont un président. Le taux de mixité est de 20 %.

### **Formation des membres de COS et des administrateurs**

Dans le cadre de la gouvernance coopérative du réseau Caisse d'Epargne, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne, en liaison avec le Groupe BPCE et les Caisses d'Epargne, accompagne et forme les élus dans l'exercice de leur mandat à travers un dispositif de formation dédié. Des programmes de formation s'adressent aux administrateurs de sociétés locales d'épargne (SLE), aux membres de conseil d'orientation et de surveillance (COS), et aux membres des comités spécialisés du COS. Chaque public bénéficie d'une offre de formation adaptée à son mandat en format présentiel et/ou en visio-conférence, en présence d'un expert.

Outre les sujets réglementaires, les administrateurs sont également accompagnés sur plusieurs thématiques, liées notamment à l'engagement sociétal des Caisses d'Epargne. Afin de mieux appréhender les sujets et enjeux du mécénat, et notamment la nouvelle thématique biodiversité, deux sessions de formation en format webinaire de 60 minutes, animées par la FNCE ont été proposées. La montée en compétences sur cette thématique a été renforcée avec l'intervention d'un expert lors de la Convention administrateurs.

Par ailleurs, des webinaires ont été proposés tout au long de l'année animés par des experts CEPAL ou FNCE sur la banque inclusive et les réseaux sociaux, et trois sessions de formation sur la qualité, le plan stratégique et les achats responsables ont été proposées en présentiel à l'occasion des Conseils d'administration de mars, mai et novembre 2025.

Enfin, nos administrateurs ont été invités à poursuivre leur participation à des formations e-learning proposées par la FNCE sur leur portail administrateurs.

L'ensemble de ces propositions a permis d'atteindre un taux de 64% de membres de CA de SLE ayant suivi au moins une formation en salle sur l'année pour un nombre moyen de 2,8 heures par personne.

## ▪ 2.3.2. Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Epargne

### Au niveau du Conseil d'orientation et de surveillance et de ses comités

| Instance   | Président              | Périodicité | Missions                                                                         | Principaux sujets ESG traités en 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------|------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comité RSE | Jean-François EXBRAYAT | 3 par an    | Suivi de la stratégie RSE et de la performance extra financière de l'entreprise. | <p>Avril 2025 :<br/>Ambition label RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables), bilan 2024 des Engagements à Impact, reporting extra-financier (CSRD et Rapport d'Impact Volontaire), Impact Tour CEPAL 2025, présentation du Club Energie DOSIL, bilan 2024 de la production green et projet Métamorph-ose, lancement de la Plateforme Solidaire, point d'avancement Mécénat des SLE 2025 et appel à projet biodiversité, chiffres clés RH 2024, nouvel accord égalité F/H 2025 – 2027. A l'issue de ce Comité un atelier de co-construction de la nouvelle politique de mécénat des SLE a été animé</p> <p>Septembre 2025 :<br/>Publication du Rapport d'Impact Volontaire, Impact Tour, label RFAR, Semaine SOLidaire 2025, mécénat des SLE et résultats Appel à Projets 2025 Biodiversité, restitution de l'empreinte socio-économique UTOPIES des Achats de la CEPAL, Bilan Carbone 2024, projet Métamorph-ose, accord d'intéressement 2025-2027, l'alternance et la démarche Great Place To Work.<br/>A l'issue de ce Comité RSE, il a été procédé à la signature officielle de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, en présence d'un représentant du Conseil National des Achats.</p> <p>Novembre 2025 :<br/>Bilan annuel de l'inclusion Financière, bilan Mixité, réseau féminin les Elles de la CEPAL, dialogue ESG sur le marché des PME et pilote sur le marché des professionnels, point sur le marché des particuliers, bilan annuel 2025 mécénat, programme annuel des actions de responsabilité sociétale 2026</p> |

### Au niveau du Directoire

| Instance                              | Président     | Périodicité | Missions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Principaux sujets ESG traités en 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------|---------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comité de Pilotage CEPAL 2030 - Axe 1 | Pierre FOUCRY | Mensuel     | Chantier « Une Banque qui a de l'impact sur ces territoires » : Être un partenaire incontournable des transitions de nos clients et de notre territoire - faire pivoter notre modèle opérationnel vers un modèle ESG inside - systématiser l'approche ESG dans la relation client - verdir notre bilan et favoriser l'attractivité de nos territoires | <p>Métamorphose : lancement de la Saison 2, pour poursuivre l'intégration des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans la relation clients entreprises et professionnels.</p> <p>Le dialogue ESG BDR : renforcer l'expertise conseiller et l'accompagnement clients dans leurs transitions,</p> <p>L'analyse ESG BDR : s'assurer que 100% des demandes de financement MLT présentées en Comité des Engagements soient analysées sous le prisme des enjeux ESG)</p> <p>La qualification VERTUOSE BDD / BDR : pour mesurer la contribution de la CEPAL dans l'accompagnement des transitions (part des financements verts).</p> <p>Partenariat ENERFIP : un acteur de référence dans le financement participatif des énergies renouvelables</p> <p>Formation et expertises collaborateurs sur les enjeux de la transition environnementale et de l'impact</p> <p>Mise en marché offres et partenariats green</p> <p>Création de parcours de formation spécifique et adapté : Les fondamentaux de l'Impact, Enjeux ESG</p> <p>Risques ESG</p> <p>Expérience de groupe THE WEEK face aux enjeux climatiques (suite convention des entreprises pour le Climat).</p> |

|                                                 |               |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------|---------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comité de Pilotage<br>CEPAL 2030 –<br><br>Axe 2 | Pierre FOUCRY | Mensuel | Chantier « Tous sociétaires, tous ambassadeurs ! »<br>Faire du modèle coopératif CEPAL un levier de conquête, de fidélisation et d'engagement en développant le nombre de clients sociétaires, de collaborateurs sociétaires ambassadeurs, et en s'appuyant sur des administrateurs acteurs et relais en territoires | Lancement du Club Sociétaires<br><br>Pitches sociétaires territorialisés<br><br>Définition et déploiement d'une nouvelle expérience sociétaire différenciante<br><br>Lancement d'animations sociétaires dans les agences et les territoires<br><br>Collaborateurs ambassadeurs : Refonte du process d'acquisition de parts sociales à l'intégration et <i>escape game</i> coopératif<br><br>Déploiement d'un parcours d'accueil des nouveaux administrateurs<br><br>Organisation de visites d'entreprises pour les administrateurs<br><br>Structuration du processus de renouvellement des SLE 2026–2027 avec l'intégration de nouveaux administrateurs entrepreneurs<br><br>Nouveau format d'AG centré sur le réglementaire.                                                                                                                                                                 |
| Comité de Pilotage<br>CEPAL 2030 –<br><br>Axe 4 | Pierre FOUCRY | Mensuel | Chantier « Une entreprise qui marque ma vie »<br><br>Une entreprise au collectif unique, centrée sur l'humain.<br><br>Une entreprise qui rend fière, marquée par sa nature coopérative et à impact                                                                                                                   | Engagement et Valorisation des Moments Clés<br><br>Mise en place d'entretiens individuels d'information pour la retraite<br><br>Dispositifs pour comprendre la rémunération, l'intéressement et les parts sociales<br><br>Bien-être et Santé<br><br>Partenariat avec le CHU 63 pour des bilans de santé gratuits pour les collaborateurs de plus de 45 ans et des conférences de sensibilisation<br><br>Labellisation Cancer@Work avec un niveau de 2 étoiles en décembre 2025<br><br>Accords QVCT pour faciliter le quotidien des collaborateurs<br><br>Fierté d'Appartenance<br><br>Campagne marque employeur sur l'alternance<br><br>Événements et prix pour renforcer la fierté d'appartenance (prix du mécénat collaborateur)<br><br>Dispositifs de mentorat inclusif et création d'une plateforme de bénévolat<br><br>Escape Game sur le modèle coopératif pour les nouveaux arrivants. |
| Comité de Pilotage<br>CEPAL 2030 –<br><br>Axe 4 | Pierre FOUCRY | Mensuel | Chantier « Great Place to Work »<br><br>S'engager dans un dispositif d'enquête innovant, intégrant une dimension certifiante (label) et un process d'amélioration continue. Ce dispositif permet la conduite de plans d'actions concrets et encourage un modèle managérial responsabilisant et collaboratif          | Déploiement de la démarche Great Place to Work®<br><br>Lancement et conduite de l'enquête TRUST INDEX®<br><br>Analyse structurée des résultats par dimensions (crédibilité, respect, équité, fierté, convivialité)<br><br>Structuration d'actions managériales concrètes<br><br>Formalisation et recensement de 75 priorités remontées par les Directions et Territoires<br><br>Animation de groupes de travail dédiés<br><br>Élaboration d'un livret "La rémunération à la CEPAL"<br><br>Création d'une FAQ managers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                        |              |              |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                         |
|------------------------|--------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                        |              |              |                                                                                                                                                                                     | Organisation du déploiement et de la restitution<br><br>Préparation du lancement d'un GT "Référentiel de Management", aligné sur les plans d'actions GPTW et les référentiels existants |
| Comité des Engagements | Samirah DEAT | Hebdomadaire | Décision d'octroi des crédits pour les marchés BDR (entreprises, banque d'affaires, économie sociale, secteur public territorial, immobilier professionnel, logement social et EPL) | Le dialogue ESG et l'analyse ESG doivent être présents dans les dossiers étudiés en CSE en fonction de critères propres à la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin                         |

### ▪ 2.3.3. Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation

Le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au conseil de surveillance et d'orientation concernant :

- Le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature, accordés aux membres du Directoire, y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- La rémunération des membres du Directoire.

Dans ce cadre, des objectifs portant sur les enjeux de durabilité ont été intégrés dans la part variable des rémunérations des membres du Directoire :

- L'évolution de la politique RSE tant dans la gouvernance que dans les actions menées en cohérence avec le projet d'entreprise ;
- Le pilotage des actions de mécénat ;
- L'accompagnement des clientèles fragiles / micro-crédit.

### ▪ 2.3.4. Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Au niveau du groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du Directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe et s'assure de la bonne exécution opérationnelle des projets permettant de décliner les ambitions de la VISION 2030 de l'Impact sur les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), assurant une coordination globale et un accompagnement de chaque filière.

Un comité Impact réunissant dix dirigeants des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne a coconstruit la stratégie Impact du Groupe BPCE et en assure désormais le pilotage, validant les orientations, les projets prioritaires et le plan de travail opérationnel.

Une filière Impact, coordonnée et portée par la direction de l'Impact, pilote et accompagne la transformation durable des modèles d'affaires et métiers du groupe pour intégrer les enjeux ESG. Composée de l'ensemble des entités et métiers du groupe, elle garantit la co-construction, la mise en œuvre de lignes directrices communes et la déclinaison propre aux spécificités de chaque modèle d'affaires. Elle permet de s'assurer de l'exécution opérationnelle du projet stratégique Impact.

Chaque établissement et métier du groupe a désigné un sponsor Impact, membre de la filière, qui impulse et coordonne le plan d'action Impact au niveau de son entreprise et participe à la dynamique de co-construction.

Au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin :

- Une direction de l'Impact a été créée en octobre 2025, rattachée au Président du Directoire de l'établissement. Elle a pour objectif de :
  - Représenter la CEPAL sur les sujets d'Impact au niveau du Groupe et de garantir le déploiement des projets Impact du Groupe au sein de l'établissement.
  - D'assurer la coordination avec la direction RSE et Modèle Coopératif, rattachée au mandataire Ressources et Secrétariat Général.
  - Orientée Business, elle coconstruit les trajectoires Business à Impact avec les différentes filières métiers BDD et BDR en lien avec le projet d'entreprise CEPAL 2030, pilote les projets structurants au service du développement des métiers et porte les initiatives emblématiques de la CEPAL.
- 3 projets Impact prioritaires ont marqués 2025 :
  - Le déploiement du programme « Métamorphose » auprès de la clientèle Entreprises et Economie Sociale et Solidaire avec le lancement des dialogues ESG avec nos clients et la qualification des financements ESG par nos conseillers ; ou encore le déploiement commercial des partenariats nationaux, en matière de bilan carbone ou de réduction de la facture énergétique de nos clients, voire locaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques à des entreprises et associations
  - En interne, l'obtention de la validation auprès du Conseil scientifique réuni par BPCE de notre projet de valorisation de notre forêt de Saint-Pardoux-Mortierolles, dans la Creuse (2 organismes publics nationaux – CEN et VNF - et 4 experts individuels - eau, biodiversité, océan et forêt - mobilisables par les établissements) ; ainsi que l'obtention du label Cancer at Work deux étoiles sont des marqueurs d'une entreprise responsable
  - La mesure et le suivi de nos actions avec pour la première fois la publication du Rapport d'Impact Volontaire et les Fiches Entreprises Responsables

## 2.4. Prendre en compte les risques ESG

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements ESG du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le comité des risques du conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des risques ESG, le renforcement de la connaissance des risques, l'insertion opérationnelle des travaux et les mécanismes de pilotage consolidé des risques.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un référentiel des risques ESG : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau, masses solides, biodiversité, eau et ressources marines, ressources naturelles, pollution) et les risques de transition (évolutions réglementaires et juridiques, ruptures technologiques, comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des canaux de transmission reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- L'évaluation de la matérialité des risques ESG en regard des autres catégories de risques en s'appuyant sur des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques climatiques et environnementaux. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques liés au secteur, et des évaluations à dire d'experts suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin d'étendre l'évaluation aux facteurs de risque sociaux et de gouvernance et de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques ainsi que la disponibilité des données et des outils d'analyse.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a décliné la matrice de matérialité des risques climatiques 2025 basée sur la méthodologie du Groupe qui distingue les risques physiques et les risques de transition en matière de risque de crédit, de risque opérationnel et de risque de marché et de liquidité (investissement propre).

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décisions opérationnelles, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, opérationnels, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- Les politiques risques de crédit du Groupe BPCE, qui intègrent des critères d'octroi ou des points de vigilance se rapportant aux enjeux ESG et aux risques associés, lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur considéré, permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects ;
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon, Pétrole & Gaz et Défense et Sécurité ;
- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin et ses clients Entreprises. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et d'alimenter l'analyse des enjeux extra-financiers dans les dossiers de crédit ;
- Une notation risques ESG des clients PME-ETI a été déployée, celle-ci couvre à date les risques climatiques physiques (score géo-sectoriel) et les risques de transition (score sectoriel). Cette notation des risques ESG, indépendante de la notation crédit, fournit aux analystes une indication du niveau de sensibilité du client aux risques ESG.

## **2.5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales**

### **▪ 2.5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact**

Le modèle coopératif de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, fondations, mutuelles, les collectivités, ou encore les acteurs du Logement social que la Caisse accompagne historiquement.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations, notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres du conseil d'orientation et de surveillance, représentants des clients sociétaires, des territoires et de la société civile sont au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Caisses d'Epargne, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne, les instances représentatives du personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de prospectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin interagit avec ses parties prenantes. Elle met à disposition des sites Internet dédiés à ses différents publics : un portail Internet dédié aux administrateurs, un Club dédié aux sociétaires via l'application mobile de la banque qui permet de profiter d'offres avantages et d'informations dédiées, et un site pour les clients présentant, outre ses offres, de nombreuses informations sur ses missions, résultats et engagements.

Elle est active dans les coopérations régionales établies dans le domaine de la responsabilité sociétale d'entreprise : membre du Bureau du Club des 1000 entreprises citoyennes d'Auvergne, adhérente de la Plateforme 21 pour le Développement Durable en Massif central, active au sein du Club RSE régional (réunissant les grandes entreprises régionales), membre du club des référents PDME (Plan de Mobilité Employeur) de Clermont Métropole. Elle a participé en 2024 puis 2025 à la Convention des Entreprises pour le Climat Massif Central.

| Parties prenantes                                                                                                                                      | Modalités de dialogue                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Finalité et résultats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Sociétaires                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux assemblées générales</li> <li>Election des représentants</li> <li>Réunions dédiées et lettres d'information</li> <li>Club des sociétaires</li> <li>Animation par la Fédération nationale des Caisses d'Epargne</li> </ul>                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation et promotion du modèle coopératif</li> <li>Participation à la vie de la banque</li> <li>Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région</li> <li>Mesure de la satisfaction</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <br>Administrateurs de sociétés locales d'épargne                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux conseils d'administration des SLE</li> <li>Participation à une convention administrateurs</li> <li>Invitation à des événements locaux au niveau de l'agence ou de la SLE</li> <li>Parcours de formation</li> <li>Participation à la sélection des projets mécénat locaux</li> <li>Revue de presse mensuelle, note de veille « Focus »</li> <li>Site administrateurs dédié</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance</li> <li>Attribution de l'agrément aux nouveaux sociétaires</li> <li>Détention des parts de capital</li> <li>Contribution à l'élaboration des orientations générales</li> <li>Animation du sociétariat</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <br>Membres du conseil d'orientation et de surveillance (sociétaires) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux conseils d'orientation et de surveillance</li> <li>Participation aux comités spécialisés</li> <li>Groupes de réflexion</li> <li>Formations réglementaires obligatoires et séminaires</li> <li>Site administrateurs dédié</li> </ul>                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance</li> <li>Participation à la définition des orientations stratégiques</li> <li>Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <br>Collaborateurs                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Baromètre social (enquête Great Place To work) et baromètre satisfaction métiers</li> <li>Entretiens annuels</li> <li>Formations</li> <li>Communication interne</li> <li>Réseau féminin</li> <li>Droit d'alerte des collaborateurs</li> <li>Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives</li> <li>Prix mécénat des collaborateurs</li> </ul>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail</li> <li>Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises)</li> <li>Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords</li> </ul>                                                                                                                                                                          |
| <br>Clients                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens</li> <li>Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG</li> <li>Evénements clients</li> <li>Enquêtes de satisfaction NPS</li> <li>Partenariats institutionnels et commerciaux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des offres et accompagnement des clients</li> <li>Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits</li> <li>Amélioration de la satisfaction client</li> <li>Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente</li> <li>Gestion des réclamations</li> <li>Médiation</li> </ul> |
| <br>Fournisseurs et sous-traitants                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'achats responsables</li> <li>Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques</li> <li>Enquête « Voix des fournisseurs »</li> <li>Préparation des certifications</li> <li>Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction</li> <li>Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant</li> <li>Audit</li> </ul>                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance</li> <li>Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats</li> <li>Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs</li> <li>Améliorer le niveau de satisfaction et la relation</li> <li>Consultation et appels d'offres</li> <li>Mesure de satisfaction</li> </ul>                                                                                                                              |
| <br>Acteurs institutionnels, fédérations                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires, ...)</li> <li>Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale</li> <li>Réponses aux consultations publiques</li> <li>Transmissions d'informations et de documents</li> <li>Sièges dans les conseils (EPL, LS, ESS, ...)</li> </ul>                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée</li> <li>Prise en compte des spécificités sectorielles</li> <li>Conformité réglementaire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <br>Associations et ONG                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Appels à projets</li> <li>Mécénat (financier ou en nature)</li> <li>Bénévolat de collaborateurs, mécénat de compétences</li> <li>Echanges réguliers</li> <li>Sièges dans les conseils de fondations ou d'associations</li> </ul>                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives locales et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, santé, culture, protection de l'environnement...</li> <li>Amélioration de la transparence</li> <li>Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux</li> </ul>                                                                                                                                                                       |

## ▪ 2.5.2 Les enjeux ESG de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

Au sens de la Corporate Sustainability Reporting Directive, un rapport de durabilité est publié aux bornes du Groupe BPCE. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD, elle publie néanmoins ce rapport d'impact volontaire.

L'analyse de double matérialité<sup>3</sup> a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE, incluant l'ensemble des Caisses d'Epargne. Pour 2025, le groupe identifie comme enjeux matériels : le changement climatique, les effectifs de l'entreprise, les communautés affectées, les clients et la conduite des affaires. Ces enjeux sont traités dans le rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin au sein des chapitres suivants :

| <b>Enjeu matériel pour le Groupe BPCE</b> | <b>Chapitre Rapport d'Impact Volontaire</b>                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Changement climatique                     | Contribuer à la décarbonation de l'économie                                            |
| Personnel de l'entreprise                 | Être un employeur de référence                                                         |
| Communautés affectées                     | Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire |
| Clients et utilisateurs finaux            | Une banque inclusive qui protège                                                       |
| Conduite des affaires                     | Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité                                     |

<sup>3</sup> La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur sur l'entreprise, qui engendrent des incidences sur la situation financière de l'entreprise, le coût du capital, la performance financière).



## 03

### Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

- 1. Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique
- 2. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accompagne ses clients dans leur transition environnementale
- 3. Empreinte propre de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

### 3.1. Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

La contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de l'économie s'illustre par la mise en place d'un plan de transition qui concerne ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

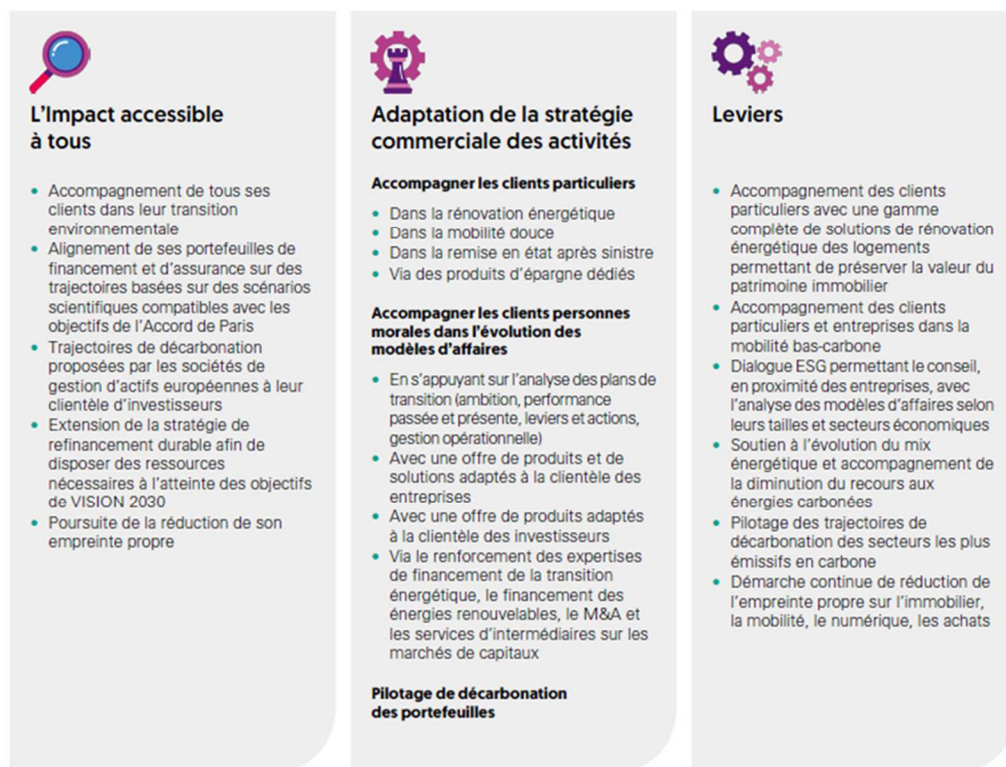
Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant la stratégie commerciale du groupe, d'accompagner la transition de nos clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale ;
- Aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ; des trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseur ;
- Étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- Poursuivre la réduction de son empreinte propre.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin contribue au plan de transition du Groupe BPCE en accompagnant les particuliers, entreprises et collectivités locales sur son territoire et en apportant une gamme de solutions diversifiées et adaptées aux besoins de ses clients.

#### Plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique





### Objectifs et plans d'action

#### Des objectifs chiffrés de décarbonation fondés sur la science pour...

- Les financements des secteurs carbo-intensifs des portefeuilles de financement
- Les portefeuilles d'investissement des activités d'assurance
- Les portefeuilles et mandats de l'activité de gestion d'actifs

#### ...complétés par des plans d'action dédiés qui capitalisent sur l'ancrage local du groupe et sa compréhension des enjeux des territoires :

- Financement dédié à la rénovation énergétique pour les particuliers

- Financement dédié à la décarbonation et à la transition des entreprises
- Augmentation des financements des énergies renouvelables de 15 % à horizon 2026
- Dialogues ESG avec les entreprises
- Développement constant d'expertises sectorielles (infrastructures énergétiques, transports...)
- Développement d'une gamme sélective de fonds et services de transition en proposant des produits avec une thématique de transition, ou portant des ambitions de décarbonation
- Activités relevant de l'empreinte propre

## 3.2. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accompagne ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance et permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

### ▪ 3.2.1. Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, le groupe concentre son action sur l'accompagnement des efforts de rénovation énergétiques, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier et accompagne le développement de la mobilité douce. Plusieurs offres de produits et services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des logements, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

#### Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables », disponible sur l'application mobile, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. La Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin a ainsi enregistré 149 000 visiteurs uniques sur cette application depuis son lancement<sup>4</sup> ;
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés : bilan énergétique, recherche de subventions, garantie de bonne fin des travaux, financements adaptés à chaque situation (prêt

<sup>4</sup> Cumul du nombre de visiteurs uniques depuis le lancement en 2023 du module Conseils et Solutions durables.

éco-PTZ, prêt à Impact, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié), partenariats établis ou en test avec des spécialistes de la rénovation (Cozynergy et Izy by EDF). En 2025, le montant de financements de travaux de rénovation énergétique<sup>5</sup> était de 38 millions d'euros pour la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin (soit +31 % par rapport à 2024) ;

- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat ;
- En déployant le prêt immobilier à Impact pour l'acquisition de biens immobiliers dont les travaux permettront l'amélioration de deux notes de l'étiquette énergétique de leur bien à partir d'un DPE E, F ou G. L'offre prend la forme d'une option disponible pour les crédits immobiliers finançant l'immobilier ancien. Le client est incité à réaliser des travaux de rénovation énergétique en bénéficiant d'une bonification s'il présente un DPE amélioré. Le client dispose d'un délai de 40 mois pour bénéficier de l'avantage. En 2025, le montant de ce prêt était de 26 millions d'euros pour la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

### **Dans la mobilité douce**

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres » (soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO2 par km) ;
- Une offre de crédit à la consommation intitulée « Prêt vert » pour acquérir un véhicule électrique ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à -10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- L'application « Conseils et Solutions Durables » proposant aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

### **Via des produits d'épargne dédiés**

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin permet à ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur le CSL Vert et le CAT Vert, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité,

---

<sup>5</sup> Production annuelle.

énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique. Ce dispositif s'applique également aux 10 % de fonds collectés sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

En 2025, l'excédent d'encours d'épargne collectée sur le CSL Vert<sup>6</sup>, représentait pour la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin un montant de 13 millions d'euros (soit - 7,69 % par rapport à 2024).

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

A fin 2025, la collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de ces objectifs d'investissements (articles 8 et 9) s'élevait à 191 millions d'euros pour la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

### ▪ 3.2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires

#### **Avec une offre de produits permettant aux personnes morales d'agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a poursuivi son action de sensibilisation sur les enjeux de transitions appelée « Impact Tour » au plus près des entrepreneurs sur 4 territoires (Haute-Vienne, Corrèze, Allier-Creuse et Haute Loire). Cette initiative a été coconstruite avec le mouvement Impact France et sur 2025, elle a réuni 121 participants, dirigeants d'entreprises ou de structures de l'ESS. L'établissement a également noué deux partenariats commerciaux régionaux : le premier avec un installateur local de panneaux photovoltaïques permettant de diversifier les sources d'énergie des entreprises du territoire et le second avec un acteur de référence national qui propose une solution de placement en faveur de la transition environnementale sur notre territoire, grâce à une plateforme participative.

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale et l'adaptation au changement climatique, une organisation « impact inside » a été mise en place qui permet d'animer l'ensemble des chargés d'affaires entreprises et conseillers professionnels au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Cette organisation permet de maintenir le rôle d'interlocuteur unique de la relation client du conseiller, qui grâce au dialogue ESG identifie, qualifie et adresse les besoins des entreprises clientes auprès de ses experts via ses partenaires et filiales en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Dans une démarche, initiée en 2025 et commune avec le Groupe BPCE, visant à approfondir la connaissance des enjeux de décarbonation du portefeuille de crédit immobilier commercial, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a réalisé une collecte de données extra-financières permettant une analyse de la performance carbone des bâtiments financés et du potentiel de décarbonation de ce portefeuille. Le groupe développe désormais des outils pour améliorer la qualité et la granularité des données environnementales recueillies. Ces avancées renforcent la capacité du Groupe BPCE à accompagner ses

<sup>6</sup> Différence entre le montant des flux créditeurs et le montant des flux débiteurs des encours des comptes sur livrets (CSL) d'épargne destinés au financement de projets dont l'objectif est d'accompagner la transition énergétique et environnementale.

clients dans la décarbonation et l'adaptation au changement climatique de leurs bâtiments dont la rénovation énergétique du bâti, l'efficacité énergétique des équipements, la construction durable.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accélère dans la production de financements et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité. En 2025, 1 Prêt à impact a été accordé par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour un montant inférieur à 1 million d'euros (aucun prêt n'avait été réalisé en 2024).

En 2025, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a financé la transition et la décarbonation pour les entreprises à hauteur de 140 millions d'euros<sup>7</sup>.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires dont Naldéo pour des travaux d'optimisation énergétique, SAMI pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation, Économies d'énergies pour faciliter la recherche de subventions et Opera pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie. L'établissement a également noué un partenariat commercial régional avec un installateur local de panneaux photovoltaïques, CoperGreen, permettant de diversifier les sources d'énergie des entreprises du territoire.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de leur parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils car policy, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaires de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

### **Avec un dialogue ESG adapté à la stratégie et aux modèles d'affaires des clientèles entreprises**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaires de ses clients entreprises, quels que soient leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue stratégique pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données.

En 2025, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a mené un dialogue ESG avec 64 % de ses clients entreprises actifs<sup>8</sup> (cela représente 77% des encours de la CEPAL couverts par un dialogue ESG en 2025 vs 40% en 2024).

<sup>7</sup> Production annuelle de financements des PME-ETI pour la transition et la décarbonation (sous la forme de prêts green, prêts à impact, CBM roulant, LOA/LDD green) + financements de projets d'énergie renouvelable sur les territoires.

<sup>8</sup> En % des encours (bilan et hors-bilan) des clients entreprises actifs.

### ▪ 3.2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone via des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisés du groupe (Natixis et BPCE Energéco).

S'agissant du financement des énergies renouvelables, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est notamment intervenue à hauteur de 21 millions d'euros en cofinancement avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes sur les projets GIRASPV17 et GIRASPV18. Il s'agit d'accompagner plus de 100 centrales photovoltaïques sur le territoire français, dont 16 sont sur les territoires Auvergne et Limousin, qui produiront une puissance électrique totale de plus 35 MWc. En 2025, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 27 millions d'euros (soit + 440 %/ soit près de 4 fois plus par rapport à 2024).

### ▪ 3.2.4 Indicateurs

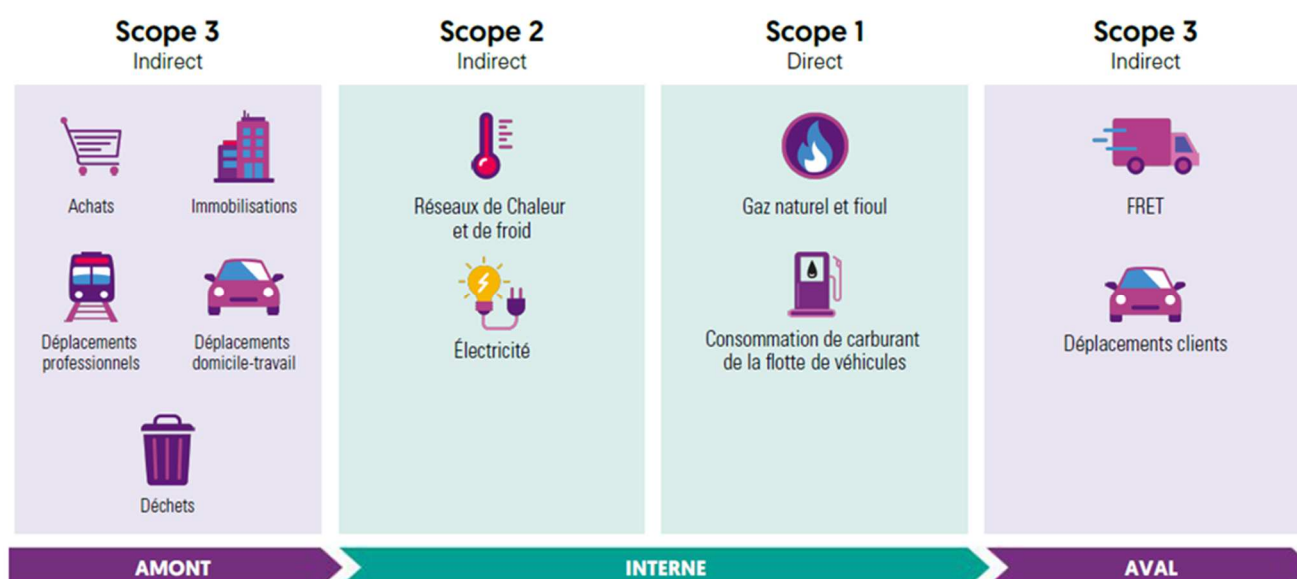
| Crédits Verts                            | 31/12/2025         |        | 31/12/2024         |        |
|------------------------------------------|--------------------|--------|--------------------|--------|
|                                          | Production (en M€) | Nombre | Production (en M€) | Nombre |
| <b>TOTAL - Crédits Verts<sup>9</sup></b> | 178                | 3 693  | 50                 | 1 834  |

## 3.3. Empreinte propre de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :

<sup>9</sup> Périmètre clients particuliers : financements accordés dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (Eco PTZ) et crédits véhicules propres.  
Pour les clients entreprises : financements accordés relatifs à la rénovation énergétique, aux énergies renouvelables, à la mobilité verte et à la transition d'activité.



Le bilan total des émissions de GES de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'établit à 8390,10 teqCO<sub>2</sub> à fin 2025, en réduction de 2,36% sur un an.

Il se décompose comme suit :

| (en teqCO <sub>2</sub> )                        | 31/12/2025      | 31/12/2024      | 31/12/2023      | Evolution (en % entre 2023-2025) |
|-------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------------------|
| <b>Total Emissions brutes de GES - Scope 1</b>  | 388,11          | 471,51          | 449,22          | <b>-13,60%</b>                   |
| <b>Total Emissions brutes de GES - Scope 2</b>  | 162,23          | 152,47          | 163,83          | <b>-0,97%</b>                    |
| <b>Total Emissions brutes de GES - Scope 3</b>  | 7 839,76        | 7 969,28        | 8 161,70        | <b>-3,94%</b>                    |
| <b>Emission totales de GES Empreinte propre</b> | <b>8 390,10</b> | <b>8 593,26</b> | <b>8 774,74</b> | <b>-4,38%</b>                    |

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'était fixé un objectif de réduction de 15% de son empreinte propre entre 2019 et 2024. Cet objectif a été atteint, l'empreinte propre passant de 10 167 teqCO<sub>2</sub> en 2019 à 8 269 teqCO<sub>2</sub> en 2024, soit une réduction de 18.66% (les données ont été calculées selon la méthodologie de calcul des émissions relatives aux biens et services achetés appliquée depuis 2019 afin de faciliter le suivi de la trajectoire du plan stratégique 2019-2024).

Dès 2023, elle a créé « Le Club Energie » pour fédérer les équipes de la Direction Opérations Service Informatique et Logistique (DOSIL) autour d'un engagement collectif de réduction carbone. Ce club a permis d'identifier et d'initier les meilleurs projets pour réduire l'impact de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin et réduire ses consommations d'énergie avec un meilleur pilotage de son empreinte carbone, dans le respect des nouvelles réglementations.

En 2025, le nouveau projet stratégique CEPAL 2030 place la notion d'impact positif au cœur de nos actions. La prise en compte de notre empreinte environnementale, et particulièrement de notre bilan carbone, est une composante essentielle de cette démarche et un objectif de performance extra financière a également été intégré à notre Accord d'Intéressement 2025-2027, où l'amélioration de nos émissions est l'un des critères.

Notre ambition fixe un objectif de -6% d'ici 2026 et -20% d'ici 2030 par rapport à 2023.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone, les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

- Immobilier : Travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées ;
- Achats : Intégration des critères RSE dans chacune des étapes d'achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations ;
- Mobilité : Diminution des déplacements des collaborateurs, notamment domicile-travail (télétravail), transformation de la flotte de véhicules ;
- Numérique : Développement d'applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.

### **Immobilier**

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est générée via des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées.

100% de nos agences sont équipées de domotique, avec un projet 2026/2027 pour remplacer cette domotique ancienne génération par une nouvelle domotique plus performante (pilotage des températures par bureau).

Le projet Agence responsable déployé au niveau du groupe a permis d'identifier 26 pratiques « responsables ». Dans ce cadre, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a mis en œuvre les actions suivantes :

- Portes automatiques remplacées par « des portes à la française » ;
- Coupure des enseignes lumineuses à 21h ;
- Installation des premiers panneaux photovoltaïques sur nos agences ;
- Réduction de la fréquence de nettoyage de la vitrerie (passage de 2 mois à 3 mois) ;
- Réduction du nombre de navettes courrier (5 passages à 4 passages en 2024) et mutualisation avec les autres établissements ;
- Multiservices : prestataire unique ;
- Mise en place du tri sélectif sur les sièges ;
- Economat : Catalogue restreint, produits verts, plafonnement mensuel de commandes, optimisation des livraisons ;
- Espaces verts : Recours à des paysagistes locaux.

La Caisse d'Epargne d'Auvergne Limousin s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant

compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a souscrit une offre 100% d'électricité verte.

### **Achats responsables**

Les actions de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 6 au paragraphe 3.

### **Mobilité**

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin participe au groupe de travail BPCE dédié à l'électrification de la flotte automobile initié fin 2024. Le projet a notamment mis à disposition un état des lieux des flottes du groupe, des synthèses des évolutions réglementaires et fiscales, des analyses des différentes solutions de recharge, un catalogue de véhicules adaptés à ces nouveaux enjeux, ainsi que des préconisations sur la conduite du changement.

Afin de réduire les émissions liées aux déplacements de ses salariés, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a renouvelé en 2023 son Plan de Mobilité Employeur sur la métropole clermontoise, en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne (Licence Professionnelle Agent Développement Durable). Le plan d'actions encourage les salariés à moins se déplacer ou à faire l'usage de moyens de transports plus propres, cela s'est illustré par :

- Le verdissement progressif de la flotte automobile par des véhicules moins émetteurs de CO2 (10 véhicules électriques en 2025 soit 6 de plus qu'en 2023 et 12 hybrides rechargeables en 2025 soit 2 de plus qu'en 2024) ;
- Maintien et application rigoureuse de la charte d'utilisation des véhicules du parc libre-service avec l'utilisation préférentielle des véhicules électriques pour les déplacements de moins de 150 km et des véhicules les moins émetteurs de CO2 pour les déplacements de moins 400km ;
- Le déploiement des réunions et des RDV clients à distance lorsque les conditions le permettent ;
- La prise en charge des Indemnités Kilométriques Vélo pour les salariés, qui représente 11 432 kms ;
- L'augmentation des bornes électriques de recharge pour voitures (+2 en 2025) ;
- L'accord de télétravail signé en 2020, générant 459 025 kms de déplacements domicile-travail évités en 2025 ;
- La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin prend en charge 50% du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics (train, bus, tram, vélo, ...) même si plusieurs abonnements sont nécessaires à la réalisation de ce trajet (train + bus par exemple).

Pour une meilleure communication et information interne, un site web interne dédié est disponible : « Bougez Autrement ! ».

## Numérique

De multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des techniques de développement d'applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables. Le référencement de l'empreinte carbone des équipements a également été mis en place.

Actions mises en œuvre :

- Réduction du nombre d'imprimantes et rationalisation des modèles pour consommer moins ;
- Depuis 3 ans suppression des imprimantes individuelles pour n'utiliser que des imprimantes partagées (réduction de 900 à 450 imprimantes) ;
- Arrêt de notre salle serveur locale en 2025 ;
- Migration de toutes nos applications hébergées en local vers un hébergement national MyCloud pour profiter de la mutualisation technique et ainsi réduire l'impact carbone en supprimant des serveurs et limitant les consommations (9 serveurs arrêtés) ;
- Achat de matériel référencé par le groupe intégrant des critères de consommation (PC) ;
- Depuis 2023, achat de smartphones « Entreprise Edition » qui permettent de prolonger la vie du smartphone (5 ans de mise à jour des OS) et ainsi permettre de remplacer les smartphones tous les 5 ans au lieu de 3 ans ;
- Depuis 2022, avec l'équipement de tous les salariés en PC portable, rationalisation du parc de PC : 1 PC par collaborateur ;
- Non remplacement d'équipements encore fonctionnels :
  - Tablettes de signature : mises en service depuis 14 ans, sans pannes spécifiques, ce matériel n'est pas remplacé ;
  - Ecrans : certains écrans ont plus de 10 ans mais sont toujours fonctionnels.



## 04

### Être un employeur de référence

- 1. Droits de l'Homme
- 2. Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs
- 3. Dialogue social et conditions de travail
- 4. Egalité de traitement et des chances
- 5. Indicateurs chiffrés

## 4.1. Droits de l'Homme

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'inscrit dans la contribution du Groupe BPCE au respect et à la promotion des droits humains, conformément au Pacte Mondial des Nations Unies, dont il est signataire. Ceci constitue un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)<sup>10</sup>.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin décline le Code de conduite et d'éthique<sup>11</sup> du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, à travers sa politique de ressources humaines :

- s'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs ;
- s'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

En outre, les collaborateurs de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'homme, conformément au Code de conduite et d'éthique (principe 5).

## 4.2. Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs

### ▪ 4.2.1 Attractivité

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

### Recrutement et marque employeur

Les processus de recrutement de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui leur fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin et du Groupe BPCE.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a développé une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur trois piliers :

- placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;

<sup>10</sup> 241007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf

<sup>11</sup> <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

- mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations recrutement ;
- valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées.

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin renforce ses actions. On peut citer à titre d'exemples :

- Accentuer sa présence dans les territoires avec notamment le développement des relations écoles en régions, la présence sur plusieurs jobboards et médias spécialisés, avec pour objectif de développer significativement la notoriété et l'image grâce à une communication amplifiée sur la culture, les métiers et les opportunités d'emplois ;
- Une nouvelle stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels.

### **Accompagnement et suivi renforcé pour les nouveaux entrants**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur trois ans, dans le cadre commun de l'accord GEPP groupe (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Cette démarche d'accueil est structurée autour de plusieurs étapes majeures : un parcours de préboarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, un parcours d'intégration (rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés) et un suivi renforcé pendant les premiers mois (entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH).

### **Une évolution professionnelle enrichissante, grâce à la mobilité interne et à l'accompagnement des parcours**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents.

Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne : une bourse à l'emploi (au niveau de l'entreprise et du groupe) pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs et des plateformes groupe (pour comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et se projeter dans les évolutions et parcours possibles) ; Mobiliway plateforme dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité.

La politique de formation active déployée par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, favorise l'apprentissage en continu et constitue un vecteur de fidélisation important.

## **▪ 4.2.2 La compétence au cœur des politiques RH**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution et de forte concurrence, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La politique de développement des compétences s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé en juillet 2025 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser et former à l'Impact ;
- Garantir un accompagnement à l'IA pour tous.

### **Accompagner la transformation des métiers**

Pour chacun des grands domaines de métiers, un programme dédié prépare les collaborateurs aux compétences de demain et les encourage à maintenir leurs compétences, les développer et progresser dans leur métier.

Le programme 'Progresser dans le réseau' a permis par exemple à la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses Conseillers commerciaux. Ce programme a été complété en 2025 par le Campus Performance Client, une école de ventes nouvelle génération (entraînement sur des situations commerciales avec un coach et l'appui de l'IA).

### **Le Campus Impact**

En 2025, le Groupe BPCE a mis en place le Campus Impact, un dispositif de formation s'articulant autour de trois axes : un socle commun fondé sur des savoirs généraux, des modules de perfectionnement sur des thématiques stratégiques prioritaires et des modules spécifiques par filière métier. Ce dispositif réunit les formations à jour disponibles pour construire des plans de formation par métier.

Le projet stratégique groupe VISION 2030 intègre un objectif de formation de 100 % des collaborateurs aux enjeux ESG d'ici au 31 décembre 2026. Dans ce cadre, seront comptabilisées, pour tous, la réalisation d'une formation adaptée aux enjeux du groupe ou de sa filière métier.

### **Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA**

L'objectif du Campus Tech & Digital est d'accompagner la montée en compétences en proposant des parcours, avec des spécialisations par métiers et typologie d'acteurs (collaborateurs, experts, dirigeants et personae du programme de transformation), afin que chaque collaborateur ait le niveau de connaissance adéquat pour la transformation IA du groupe.

L'offre de formation est construite autour de neuf compétences stratégiques : l'expérience utilisateur, l'agilité à l'échelle, la compétence des Product Owner, la qualité de service, le numérique responsable, la data, la technologie et l'innovation, la sécurité du SI, le devOps.

## 4.3. Dialogue social et conditions de travail

### ▪ 4.3.1 Dialogue social

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin maintient un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin dispose de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des Comités Sociaux Economiques que des instances de négociation collective.

Le dialogue social se traduit à travers des accords de groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2025, qui aborde notamment les thématiques de l'équilibre intergénérationnel, des dispositifs d'aménagement des fins de carrière, du développement des compétences, de la mobilité professionnelle, géographique et du congé de mobilité. Cet accord innove en proposant un cadre de référence pour le déploiement de l'IA générative au sein du groupe.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin met en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Ces accords viennent compléter les accords de la Branche Caisse d'Epargne tels que les accords sur la prévention des incivilités, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En 2025, les accords d'entreprise suivants ont été signés entre la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin et les organisations syndicales représentatives :

- Accord sur l'égalité professionnelle au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin signé le 24 janvier 2025 ;
- Avenant n°3 à l'accord de substitution relatif à l'exercice du droit syndical au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin signé le 24 janvier 2025 ;
- Accord d'intéressement des salariés de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin relatif aux années 2025-2026-2027 signé le 6 juin 2025.

Un Procès-Verbal de désaccord de négociation annuelle obligatoire a également été signé le 4 avril 2025.

### ▪ 4.3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs. Elle favorise l'équité en matière de rémunération, tout en garantissant des niveaux compétitifs et en intégrant des dispositifs de protection sociale adaptés pour tous les collaborateurs. Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

### ▪ 4.3.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Plusieurs accords QVCT ont été signés au sein du groupe, notamment sur la mesure et la prévention du stress, sur les conditions de vie au travail, pour les aidants.

La démarche QVCT s'articule autour de :

- L'attention portée au bien-être au travail, le « Care » : des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation vie pro/vie perso ;
- La qualité des relations et du management : un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes ;
- L'environnement de travail : un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration ;
- La transformation : une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement.
- Une politique d'accompagnement des situations individuelles sensibles : soutien aux aidants familiaux, monoparentalité, maladies chroniques ;
- Le partenariat avec Cancer@Work (labellisation 2 étoiles sur 3 depuis décembre 2025) ;
- La mise en place d'une organisation du travail adaptée ;
- Le maintien des liens avec les salariés en absence de longue durée et la préparation du retour à l'emploi.
- La prévention des risques professionnels : garantir à l'ensemble des salariés une formation sur les gestes qui sauvent afin que chacun ait la capacité d'intervenir ;
- Le rapprochement du salarié de son domicile : une attention particulière relative à l'affectation géographique des salariés est portée dans le cadre de la gestion de carrière, en privilégiant une affectation à la proximité avec le domicile.

### ▪ 4.3.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de la branche Caisse d'Epargne et des dispositions légales en vigueur. Ces accords édictent des règles de sécurité et de prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

On peut citer : l'accord de branche Sécurité, qui vise à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face aux agressions ou aux risques émergents (de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque) ou l'accord de branche sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle (sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non). Un suivi des incivilités est mis périodiquement à disposition dans la BDESE (Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales).

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, laquelle est annuelle ou plus ponctuelle lors d'un événement ou

d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est dotée d'un CSE et d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Chaque CSE veille à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière.

La CSSCT de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin se réunit trimestriellement. Elle est animée par le Département Relations Sociales et est composée de 6 membres issus de la délégation au CSE. Chaque année sont présentés le PAPRI Pact (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) et le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Les actions spécifiques déployées au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin concernent :

- Accompagnement de la sécurité des commerciaux : prévention, formation, accompagnement, en cas de conflit avec le client - en prévention ou curative post traumatique (incivilités, agression, hold-up) ;
- Prévention des risques de santé concernant les troubles musculosquelettiques : améliorations du poste de travail, mobilier, éclairage, etc. ;
- Rendez-vous avec les dirigeants, enquête satisfaction interne et résultats ;
- Assistante sociale dédiée ;
- Démarche structurée d'identification, d'analyse, d'action et de prévention de l'absentéisme grâce à des outils d'analyse et de mesure de l'absentéisme mis à disposition par la DRH groupe.

## **4.4. Egalité de traitement et des chances**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin décline la politique Diversité, Equité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

### **▪ 4.4.1 Mixité et égalité professionnelle**

La politique s'illustre concrètement au travers des principes mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et autres violences.

Avec la signature d'accords relatifs à l'Egalité Professionnelle au niveau des branches, le groupe a défini un socle commun d'actions en faveur de l'égalité F/H. L'ensemble de ces accords permet de définir les moyens mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, agissements sexistes et autres violences.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a signé un accord relatif à l'égalité professionnelle avec les organisations syndicales représentatives en janvier 2025. Elle a également rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du groupe.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30 % exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».

Au 31 décembre 2025, 43.2 % de femmes sont représentées au sein de l'encadrement supérieur.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- En matière de rémunération : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Des enveloppes dédiées sont ainsi réservées pour réduire les écarts constatés et non justifiés par la nature et/ ou le positionnement de l'emploi ;
- En matière de recrutement : les offres d'emploi sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers ;
- Des actions de sensibilisation : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements ;
- Mise à disposition des managers, des collaborateurs et des équipes dirigeantes d'outils de sensibilisation : Guide mixité, Guide Parentalité, vidéos de sensibilisation, quiz... ;
- Réseau féminin « Les Elles de la CEPAL » avec 184 adhérentes en 2025 et un axe fort dédié au mentorat ;
- Nomination d'un référent harcèlement au sein de la Direction des Ressources Humaines (le CSE dispose également d'un tel référent) ;
- Plan d'actions management.

#### ▪ 4.4.2 Handicap

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique est inscrite dans les accords du Groupe BPCE, dans les accords de branche Caisse d'Epargne et agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH).

A travers ces accords, la politique Handicap couvre les axes principaux suivants :

- Le maintien en emploi : grâce à la mise en place d'actions de détection des situations handicapantes le plus tôt possible ou en veillant à ce que ces salariés puissent bénéficier des mêmes perspectives d'évolution que les autres salariés ;
- Le recrutement et l'intégration : en favorisant la professionnalisation de ces salariés, le sourcing et l'accompagnement à l'intégration des candidats en situation de handicap ;
- Le changement de regard pour une meilleure inclusion : avec des actions de sensibilisation au handicap et à l'inclusion ;
- Le soutien Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), via une politique d'achats qui vise dans la mesure du possible à recourir aux prestations de structures STPA.

Au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise.

Grâce à la mise en place de cette politique, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 6,87 % en 2025, au-dessus de l'obligation légale de 6 %.

En matière d'actions liées au handicap, plusieurs mesures sont appliquées pour prévenir les risques en matière de maintien dans l'emploi, de recrutement, intégration et de changement de regard.

Le plan d'action maintien en emploi défini dans les accords handicap 2026-2028 porte sur :

- Information auprès des collaborateurs qui rencontrent des difficultés de santé sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques dont ils pourraient bénéficier en faisant reconnaître leur situation de handicap ;
- Accompagnement des salariés souhaitant entamer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- Gestion pluridisciplinaire des situations individuelles et recherche de solutions ;
- Aide au financement de besoins de compensation du handicap dans un champ professionnel et personnel ;
- Aménagement des formations (internes ou externes) en fonction des contraintes liées au handicap de la personne.

Le plan d'action recrutement et intégration de personnes en situation de handicap défini dans les accords handicap 2026-2028 favorise :

- Accueil et formation de personnes en situation de handicap via des stages ou des contrats en alternance ;
- Participation aux actions de sourcing dédiées aux candidats en situation de handicap (forum virtuel, salon notamment avec Handi-sup Auvergne, ...) ;
- Communication externe pour attirer de nouveaux collaborateurs en situation de handicap ;
- Sensibilisation / formation des équipes RH, recruteurs et managers aux principes de non-discrimination appliqués au handicap.

Sur cet axe, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'est concentrée sur des actions visant à améliorer la sensibilisation aux handicaps visibles et non visibles et l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap.

Le plan d'actions Soutien du Secteur du Travail Protégé et Adapté défini dans les accords handicap 2026-2028 s'intéresse à :

- Mise en place d'un plan d'actions annuel au niveau de la fonction achats ;
- Sensibilisation des acheteurs locaux et des prescripteurs ;
- Partenariat national avec le Réseau Gésat.

Les autres actions mises en place portent sur :

- Poste de Référent handicap (actions de sensibilisation...) ;
- Dispositifs de communication et de sensibilisation : à l'occasion de la SEEPH les collaborateurs ont pu être sensibilisés aux handicaps invisibles et 7 collaborateurs sont partis à la rencontre d'une association de formation de chiens guides pour les déficients visuel avec démonstrations, échanges et découverte du quotidien des familles d'accueil ;

- Mise en place de mesures ou actions spécifiques pour le personnel en situation de handicap et son maintien dans l'emploi (aménagement du poste de travail, mobilier, financement véhicule...).

#### ▪ 4.4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, les politiques Diversité, Equité & Inclusion sont accompagnées par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont proposés aux collaborateurs : des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion ou pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement. En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, il existe un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau Groupe et les DRH des entreprises.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'appuie sur ses référents (référent RH et référent CSE) pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs.

Une procédure interne de signalement et de traitement de faits de harcèlement sexuel et/ou agissements sexistes est applicable au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Tout salarié ayant été victime, témoin ou ayant eu connaissance d'un fait relatif à du harcèlement sexuel ou à un agissement sexiste peut également, de façon anonyme, le signaler sur la plateforme dédiée aux alertes professionnelles, accessible via l'intranet de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Des engagements ont également été pris en faveur de l'intergénérationnel :

- Signature de la charte Landoy des 50 ans et plus, pilotée par un collectif d'entreprises sous l'égide du Groupe Bayard<sup>12</sup> ;
- L'accord GEPP groupe signé en 2025 met l'accent sur l'importance de l'intergénérationnel : diversifier les recrutements, renforcer l'accompagnement et la visibilité de la carrière des salariés expérimentés, la transmission de leurs compétences ainsi que l'aménagement de leur fin de carrière ;
- Déploiement d'une politique qui se structure autour d'accords entreprise et porte notamment sur le recrutement de jeunes de moins de 30 ans et le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 50 ans, conformément au droit français.

---

<sup>12</sup> <https://www.clublandoy.com/la-charte-50/>

## 4.5. Indicateurs chiffrés

### 4.5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

#### Nombre de salariés ventilés par genre

| Salariés <sup>13</sup> | 31/12/2025 |       | 31/12/2024 |       |
|------------------------|------------|-------|------------|-------|
|                        | Nombre     | %     | Nombre     | %     |
| Masculin               | 569        | 43,3% | 568        | 43,8% |
| Féminin                | 745        | 56,7% | 728        | 56,2% |
| TOTAL SALARIES         | 1314       | 100%  | 1296       | 100%  |

#### Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

|                                             | 31/12/2025 |       |       | 31/12/2024 |       |       |
|---------------------------------------------|------------|-------|-------|------------|-------|-------|
|                                             | FEMME      | HOMME | TOTAL | FEMME      | HOMME | TOTAL |
| Nombre de salariés permanents <sup>14</sup> | 694        | 530   | 1224  | 689        | 526   | 1215  |
| Nombre de salariés temporaires              | 51         | 39    | 90    | 39         | 42    | 81    |
| Nombre de salariés à temps plein            | 609        | 528   | 1137  | 590        | 521   | 1111  |
| Nombre de salariés à temps partiel          | 136        | 41    | 177   | 138        | 47    | 185   |
| TOTAL SALARIES                              | 745        | 569   | 1314  | 728        | 568   | 1296  |

#### Embauches, taux de sortie / taux de rotation

|                           | 31/12/2025 |     |       | 31/12/2024 |     |       |
|---------------------------|------------|-----|-------|------------|-----|-------|
|                           | CDI        | CDD | TOTAL | CDI        | CDD | TOTAL |
| <b>NOMBRE D'EMBAUCHES</b> | 137        | 102 | 239   | 144        | 82  | 226   |

En 2025, le taux de rotation<sup>15</sup> était à 10,33%.

<sup>13</sup> Nombre de personnes (nombre de contrats) en CDI, CDD, alternants et VIE présentes en fin d'année.

<sup>14</sup> Collaborateurs permanents (CDI).

<sup>15</sup> Taux de rotation = ((Nombre d'entrées CDI sur la période de référence + nombre de sorties CDI sur la période de référence) / 2) / (Effectif CDI au 31/12 de l'année de référence A-1)

## Répartition des salariés par tranche d'âge

| Tranches d'âge        | 31/12/2025         |       | 31/12/2024         |       |
|-----------------------|--------------------|-------|--------------------|-------|
|                       | Nombre de salariés | %     | Nombre de salariés | %     |
| < 30 ans              | 317                | 24,1% | 308                | 23,8% |
| >= 30 et < 50 ans     | 405                | 30,8% | 571                | 44,1% |
| >= 50 ans             | 592                | 45,1% | 417                | 32,2% |
| <b>TOTAL SALARIES</b> | 1314               | 100%  | 1296               | 100%  |

### ■ 4.5.2 Santé et sécurité

|                                                               | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Taux de fréquence d'accidents de travail (en ‰) <sup>16</sup> | 18,23%     | 3,69%      |
| Nombre d'accidents du travail sur la période                  | 40         | 8          |

### ■ 4.5.3 Formation du personnel

|                                                | 2025   |        |        | 2024   |        |        |
|------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|                                                | FEMME  | HOMME  | TOTAL  | FEMME  | HOMME  | TOTAL  |
| Nombre moyen d'heures de formation par salarié | 33 896 | 26 100 | 59 886 | 45 349 | 39 273 | 86 622 |

<sup>16</sup> Population : CDI, CDD  
(Nombre d'accidents avec arrêt / Heures travaillées) X 1 000 000



## 05

### Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire

- 1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables
- 2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé
- 3. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

## 5.1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

### ▪ 5.1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Caisses d'Epargne. Partenaire incontournable des entreprises, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin flèche l'épargne locale et au service de ses régions, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux qui prennent en compte les besoins économiques spécifiques des territoires.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accompagne le développement de la pluralité des acteurs qui forment l'économie locale de son territoire. Elle s'engage à leurs côtés et répond à leurs besoins d'investissements, notamment pour accompagner leur transition environnementale. Les Chargé(e)s d'affaires (PME, ETI, Grandes Entreprises) et l'implantation de ses Centres d'affaires lui permettent ainsi de contribuer aux multiples enjeux économiques et sociaux du territoire en :

- Accompagnant les PME, ETI et entreprises innovantes via des solutions de financement pour le cycle d'exploitation, l'innovation, la transmission ou la croissance externe des entreprises ;
- Affirmant leur logique de proximité et de responsabilité avec des solutions de financement adaptées aux enjeux de leurs clients, notamment en matière de transition écologique, énergétique et sociale ;
- Nouant un partenariat commercial régional avec un installateur local de panneaux photovoltaïques, CoperGreen, qui permet de diversifier les sources d'énergie des entreprises du territoire

En tant qu'investisseur sociétal, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin soutient depuis sa création les acteurs locaux qui innovent et trouvent des solutions pour répondre aux fragilités territoriales. Elle développe de nouveaux partenariats pour promouvoir les innovations sociétales, depuis l'incubation jusqu'à l'essaimage.

Pour exemple, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a accompagnée deux projets emblématiques :

- Une scierie en Corrèze dont la démarche est éco-responsable a été financée sur deux projets en 2025 pour un montant total de 15 millions d'euros. L'activité de la scierie repose sur l'économie circulaire, de l'exploitation forestière durable à la réparation et la fabrication des palettes :
  - La construction d'une chaudière biomasse : les palettes en fin de vie servent à alimenter la chaudière pour les besoins thermiques d'Etagnac. C'est dans la continuité de cet engagement que ce 1er projet produit de l'électricité dont le surplus revendu. Cette installation permettra également de créer de la thermie afin de chauffer les sciures en vue de la fabrication de granulés de bois (2ème projet) ;
  - La construction d'une unité de granulation : il s'agit de produire des granulés de bois destinés à alimenter les poêles et chaudières des particuliers, afin de diversifier et sécuriser la vente de produits connexes.
- Un magasin de grande distribution dans l'Allier, par le financement à hauteur de 2.5 millions d'euros, de l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking clients afin d'améliorer la dépense énergétique et appliquer la politique RSE du groupement.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin déploie un dialogue ESG approfondi avec ses clients entreprises pour appuyer leur démarche de transformation sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En 2025, 450 millions d'euros de financements ont été accordés aux TPE / PME. L'encours de crédit sur les TPE / PME s'élève à 1.6 milliard d'euros au 31 décembre 2025.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, a créé en 2023 la Banque de l'Orme, représentant plus de 100 clients, la première entité bancaire en Auvergne et Limousin au service de la sauvegarde et du retournement des entreprises et professionnels en difficulté. Un dispositif d'accompagnement pour assurer la continuité de l'activité des sociétés placées en procédure collective, qui s'inscrit au cœur de la mobilisation de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin en faveur des territoires et témoigne de son engagement de proximité, d'assurer la pérennité des entreprises et la sauvegarde de leurs emplois.

### ▪ **5.1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire**

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) contribue positivement à l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux forts : santé, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, bien être et sport.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est un partenaire bancaire de premier plan des entreprises à impact social et/ou environnemental de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle compte parmi ses clients des associations, fondations, mutuelles et coopératives accompagnées par des chargés d'affaires dédiés – experts des spécificités de ces acteurs. En 2025, les financements accordés au secteur de l'ESS se sont élevés à 26 millions d'euros.

En donnant accès à l'ensemble des produits et solutions bancaires et en apportant un conseil à valeur ajoutée, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin propose une gamme complète sur tous les univers de besoins. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, dont l'ADN est tourné en faveur de l'innovation sociale avec l'engagement d'être utile au développement et aux enjeux de transitions, garantit un accompagnement cohérent au sein de son territoire et crée des synergies qui s'inscrivent dans la durée :

- En accompagnant les associations gestionnaires dans le secteur médico-social : ces structures, véritables forces d'emploi pour les territoires, sont un maillon fondamental de la solidarité vis-à-vis de toutes les personnes fragiles (personnes malades, âgées, handicapées, enfants...).
  - A titre d'exemple, nous avons accompagné en 2025 une structure qui accompagne les personnes handicapées et fragilisées située dans le Cantal. Le financement octroyé à hauteur 1,8 million d'euros par la banque a permis la création d'une pension de famille à Saint-Flour, qui illustre à la fois la démarche d'anticipation des besoins sociaux de la structure d'accueil et la solidité de son partenariat historique avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin ;
  - Nous accompagnons également une société qui développe des solutions de thérapie numérique pour réduire l'impact de la douleur au quotidien. A ce titre, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a co-financé avec deux autres partenaires bancaires un prêt de 860 000 euros entre 2023 et 2025 permettant de finaliser le dispositif médical numérique, les études et son lancement ;
- En s'impliquant auprès de l'enseignement privé. A titre d'exemple, nous avons accompagné en 2025 une école de travaux publics en Corrèze pour un montant total de plus de 600K€. Ce financement a notamment permis d'acquérir des équipements (machines-outils, simulateurs de conduite) pour les 580 élèves qui étudient chaque année sur le site, en allant du CAP au BTS.

- En qualité de premier financeur régional des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accompagne les entrepreneurs à impact social ou environnemental. A titre d'exemple, la Caisse d'Epargne Auvergne et Limousin a financé en 2025 des véhicules à hauteur de 300000€ pour une structure qui œuvre dans le domaine des énergies renouvelables locales (bois et photovoltaïques) en Haute Loire notamment, à proximité de Yssingeaux.

5 chargés d'affaires sur 4 centres d'expertises sont dédiés aux acteurs de l'ESS et participent à l'écosystème de l'ESS notamment via :

- Son réseau de partenaires associatifs de l'accompagnement à la création d'entreprises tels que France Active et Initiative France ;
- Sa représentation en tant que membre de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Auvergne Rhône Alpes et du Gérontopôle Nouvelle Aquitaine.

### ▪ **5.1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales**

Les Caisses d'Epargne, principal financeur privé du secteur public français, sont un partenaire référent des territoires. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin offre aux collectivités locales une gamme complète de solutions de financement et de services pour les accompagner dans la transformation de leurs régions. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin soutient les collectivités locales via :

- L'accompagnement des structures public/privé (EPL – Entreprises Publiques Locales), entités de plus en plus plébiscitées par les territoires pour la mise en œuvre de projets structurants, avec le déploiement de partenariats comme avec la Fédération des EPL et la mise en place d'une animation propre à ce marché ;
- La commercialisation d'enveloppes bonifiées BEI (Banque Européenne d'Investissement) axées sur : l'eau et assainissement, l'efficacité énergétique et la mobilité durable, la rénovation ou extension d'infrastructures sportives existantes ;
- Des propositions de financements dédiés afin de valoriser leur engagement environnemental ou social (ex. Prêt à Impact) ;
- Des solutions d'encaissement et de paiement dédiées au secteur public.

### ▪ **5.1.4 Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires**

Premier partenaire bancaire privé du logement social et fréquemment présent au capital des bailleurs comme dans leurs conseils d'administration, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin poursuit son implication historique au service de l'intérêt général. En 2025, les financements accordés par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin au logement social et aux Entreprises Publiques Locales se sont élevés à 72 millions d'euros de financements moyen long terme et 126 millions d'euros de financements court terme. Elle accompagne les acteurs du logement social dans leurs besoins, en soutenant notamment :

- La mise en place de Prêts Logements Intermédiaires pour des clients grands comptes tels que des entreprises sociales de l'habitat faisant partie du Groupe Action Logement et d'autres bailleurs importants du territoire ;

- Le maintien d'une présence importante dans les conseils d'administration et les assemblées générales des clients bailleurs sociaux et Entreprises Publiques Locales où la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est actionnaire et ce, sur l'ensemble du territoire. Ainsi, notre établissement, par ses représentants, participe activement à la gouvernance des structures et à la prise de décisions dans les différents comités (pacte d'actionnaires, comités d'investissements) et commissions (commissions appels d'offres, commissions attributions logements) tels que l'attribution des logements sur les différents programmes ou les différents marchés de travaux permettant la réalisation des programmes ;
- Le développement des solutions d'équipements de nos clients notamment les services de banque à distance mais également le financement du renouvellement du parc de véhicule de nos clients en nous appuyant sur notre offre de location longue durée ;
- La promotion de la démarche de transition énergétique avec des enveloppes de financement à taux bonifié dédiées à l'efficacité énergétique et aux mobilités durables proposée aux clients éligibles ;
- L'accompagnement plus approfondi des clients bailleurs sociaux et coopératives HLM principalement, commercialisant des logements en location-accession. Le renforcement des synergies entre la banque des décideurs en région et la banque de détail nous permet d'être présent tout au long du parcours immobilier de nos clients (de la location à l'accession) en finançant tous les opérateurs qui portent la construction de logements sur notre territoire (promoteurs, lotisseurs, bailleurs sociaux, Entreprises publiques locales) mais aussi les acquéreurs potentiels de ces logements.

En 2025, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a mis en place 35 millions d'euros de financement pour la construction de 180 logements en location accession et a délivré pour 41 millions d'euros d'accords de financements complémentaires permettant à nos clients de solliciter les agréments préalables nécessaires à la réalisation de 211 logements complémentaires en location accession.

Pour faciliter le développement de ces programmes de location accession sur notre territoire, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- Plusieurs conventions ont été signées (3 en 2025 avec Domia, ESH Polygone et COOP'HLM Polygone) et vont être signées avec les bailleurs sociaux de notre territoire permettant de financer en amont les différents programmes de location accession ;
- Une équipe dédiée va être constituée pour accompagner les locataires accédants dans le financement de leurs projets en leur apportant toutes les informations, produits, services et conseils utiles pour sécuriser les parcours d'accession des ménages sous condition de ressources ;
- L'offre « prêt social location accession » constitue un levier complémentaire de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour permettre à des ménages de devenir propriétaire progressivement, en toute sécurité.

### ▪ **5.1.5 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin joue un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit sur deux régions administratives auprès des régions Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine et de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins, en contribuant au développement du tissu d'entreprises innovantes et en accompagnant les professionnels de santé.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation, notamment via :

- Des conditions privilégiées sur le financement de leurs études, de leur logement ou de leur véhicule ;
- Un espace affinitaire dédié dans le portail web commercial de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin permettant d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux ;
- Afin d'accompagner les étudiants en médecine, la Caisse d'Épargne a renouvelé pour la 3e année consécutive son partenariat avec l'Intersyndicale Nationale des Internes (ISNI) et propose d'assurer une continuité d'accompagnement entre la vie étudiante et le passage dans l'exercice libéral des jeunes diplômés ;
- La Caisse d'Épargne Auvergne Limousin renforce son engagement auprès des professionnels de santé à travers des partenariats stratégiques, notamment avec certains CHU dont celui de Clermont-Ferrand et des associations de santé sur le territoire. Cette initiative se décline en deux volets :
  - Un soutien financier privilégié : les acteurs du secteur peuvent bénéficier de prêts à taux zéro jusqu'à 25 000 € pour leurs projets (installation, études, etc.) et d'une gratuité complète de leur offre bancaire jusqu'à 28 ans ;
  - Un accompagnement humain : deux conférences organisées en 2025 pour conseiller étudiants et soignants et faciliter leur mise en relation avec des spécialistes.
- Engagée auprès de l'ensemble des acteurs de la Silver économie, la Caisse d'Épargne a renouvelé pour la 8ème année consécutive son partenariat avec France Silver économie ;
- Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin propose un :
  - Prêt dédié aux professionnels de la santé (adossé à la Banque Européenne d'Investissement permettant de bénéficier d'un taux préférentiel),
  - Partenariat avec Médecins Solidaires (un collectif de médecins généralistes qui ouvrent des centres de santé dans les zones rurales sous-dotées).

Enfin, la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin accompagne le financement et la transformation des infrastructures de santé, (hôpitaux publics/privés, Ehpad, maisons de santé pluriprofessionnelles et hébergement social). Elle a financé ces acteurs de la Santé à hauteur de 71 millions d'euros.

### ▪ **5.1.6 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport**

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin est engagée auprès des collectivités, des professionnels, des entreprises du sport, des fédérations et des clubs, apportant son soutien au mouvement sportif et favorisant la promotion du sport professionnel et amateur.

Forte de la dynamique des Jeux de Paris 2024, la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin continue de s'engager en faveur du sport, pour un héritage de long terme, tangible pour les clients, les sociétaires, les collaborateurs et tout le territoire, en :

- Contribuant activement à la structuration de l'économie du sport en finançant les infrastructures sportives ;
- Contribuant à un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion ;
- Poursuivant le soutien des athlètes en les accompagnant dans leur formation, leur carrière et leur reconversion ;
- Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité.

Sur ses territoires, la banque régionale continue de faire rayonner les valeurs du sport à travers son Pacte Utile. Ce programme de soutien lancé dès 2021 regroupe trois promesses :

- Utile à la société : favoriser l'égalité des chances, valoriser le handisport, embarquer ses collaborateurs, clients et habitants de ses régions dans la pratique de l'activité physique, être aux côtés, enfin, des associations de proximité qui contribuent à travers la pratique du sport au bien-être de leurs bénéficiaires, à l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, de maladie ou issues de milieux défavorisés ;
- Utile aux athlètes de haut niveau : accompagner la progression et les performances de ceux qui pratiquent le sport français, les athlètes. Elle a ainsi renouvelé son soutien à 4 sportifs de haut niveau, qui s'étaient inscrits dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : Léane MORCEAU, athlète para natation, Nicolas VALENTIM athlète rugby fauteuil et le collectif de Break Dance Supreme Legacy.
- Utile aux territoires : soutenir les collectivités locales dans la rénovation, la construction d'infrastructures et d'espaces sportifs, accessibles à tous, à l'image du terrain de basket 3x3 du Square des Emailleurs à Limoges (87), réalisé par la Ville, en partenariat avec la Fédération Française de Basketball et la Caisse d'Epargne, avec le soutien de l'Agence nationale du Sport, afin de laisser une empreinte durable, ainsi que le Beach Park de Brive-la-Gaillarde.

### ▪ 5.1.7 Indicateurs

|                                                                                               | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Production annuelle du financement de l'ESS, du logement social et du secteur public (en M €) | 338        | 206        |

## 5.2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

Créées par des philanthropes, les Caisses d'Epargne œuvrent depuis leur origine en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est aujourd'hui un mécène important en Auvergne et Limousin : en 2025, le mécénat a représenté près de 573 000 euros.

Ce sont 74 projets et 69 structures qui ont été accompagnés en mécénat dans 4 grands domaines d'intervention :

- Culture et patrimoine ;
- Education et jeunesse ;

- Economie ;
- Inclusion par le sport.

Cette stratégie philanthropique se veut adaptée aux besoins du territoire ; elle est définie par les instances dirigeantes de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, sur proposition du Comité RSE. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin associe ses parties prenantes aux partenariats qu'elle noue avec des structures d'intérêt général : associations, fondations, organismes d'intérêt publics, etc. Par ailleurs, les administrateurs et collaborateurs participent aux étapes de sélection, d'accompagnement et d'évaluation des projets.

En 2025, la CEPAL a co-construit sa nouvelle politique Mécénat des SLE avec le Comité RSE autour de trois thématiques :

- La Santé afin d'améliorer le bien-être des populations, promouvoir la santé mentale, favoriser un accès équitable aux soins et encourager les programmes de préventions et d'éducation à la santé ;
- La Biodiversité en accompagnant les initiatives locales en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité, la protection des espaces naturels et notamment des forêts, la préservation des espèces, la sensibilisation des citoyens et le développement de solutions durables pour restaurer les écosystèmes ;
- L'inclusion par le sport en favorisant à travers la pratique du sport ou de l'activité physique, le bien-être de leurs bénéficiaires, et l'inclusion des personnes en situation de handicap, de maladie ou issues de milieux défavorisés.

Les administrateurs des 7 SLE ont accompagné 25 associations dans le cadre des Conseils d'administration et 16 associations dans le cadre de l'Appel à Projets 2025 pour un montant total de près de 121 000€ pour soutenir des associations qui partagent nos valeurs d'engagement et de proximité.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin valorise également le patrimoine local grâce à sa Fondation d'entreprise pour l'Art, la Culture et l'Histoire, qui abrite le Musée Douët à Saint-Flour dans le Cantal. Créée en 2002, cette Fondation d'Entreprise contribue à la sauvegarde du patrimoine culturel régional en gérant et en valorisant la Maison consulaire de Saint-Flour, qui abrite les collections du Musée, et en soutenant des actions culturelles régionales ou des travaux et recherches historiques. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin soutient également en mécénat les grands acteurs culturels de ses territoires, tels que la Comédie, scène nationale de Clermont-Ferrand, le FRAC Auvergne et l'Opéra de Limoges.

Elle s'engage, aussi, auprès des principaux acteurs régionaux de la création d'entreprise, à savoir les associations territoriales France Active et les plateformes Initiative France. Depuis de nombreuses années, elle a décidé de faire de la création d'entreprises un axe majeur en favorisant le financement et l'insertion bancaire des créateurs ou repreneurs d'entreprises, et en soutenant les professionnels de l'accompagnement de la création d'entreprises. Ces plateformes effectuent un travail d'accueil, de qualification, d'aide au montage, d'expertise et d'instruction des projets qui leur sont présentés, puis de suivi des créateurs ou repreneurs d'entreprises. Elles favorisent ainsi l'insertion économique par la création ou la pérennisation de l'emploi. Plateformes du Réseau Initiative soutenues : Auvergne Transmission et Innovation, Auvergne Rhône Alpes, Cantal, Haute-Loire, Allier, Thiers Ambert, Clermont Métropole, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne. Plateformes France Active soutenues : France Active Auvergne Rhône Alpes, France Active Limousin Aquitaine.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin soutient, enfin, le fonds de dotation du réseau Caisse d'Epargne constitué par la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne. Il a pour objet d'encourager et de soutenir des actions d'intérêt général visant à lutter contre l'exclusion et la précarité, notamment bancaire et financière, et des actions et programmes d'aide à vocation solidaire. Il est également aux côtés de l'association Finances et Pédagogie, qui déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent et d'autres grandes structures, comme la Fondation Belem reconnue d'utilité

publique, qui a pour projet de promouvoir le passé maritime de la France et de conserver dans le patrimoine national le dernier grand voilier français du XIXe siècle, classé monument historique depuis 1984. Enfin, il est doté d'un fonds de 200 000 euros intervenant rapidement en cas de catastrophes naturelles.

Des missions de mécénat de compétences ont par ailleurs été proposées à des collaborateurs au profit de structures régionales œuvrant pour l'intérêt général et l'inclusion.

En 2025, le Groupe BPCE a lancé une série d'initiatives territoriales de protection du patrimoine naturel: chaque projet s'inscrit dans un cadre d'impact fondé sur la méthode des services écosystémiques, défini avec un comité scientifique (composé d'experts et d'institutions nationales spécialistes des enjeux liés à la biodiversité, à l'eau et à la forêt). Le comité vérifie la conformité de chaque projet ; la gestion et le suivi étant confié à des structures techniques et scientifiques locales. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin porte l'une de ces initiatives dont le projet a été validé par le comité scientifique le 20 novembre 2025. Mené en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF), ce projet vise à conserver le bon état de la forêt (sur 65ha de Saint-Pardoux Morterolles en Creuse) par la mise en œuvre de pratiques plus durables telles que l'identification d'arbres bio conservés pour la biodiversité sur la parcelle, la création de mares, et la restauration de l'ensemble de la végétation en bordure directe du cours d'eau sur 100 mètres. L'objectif est également de suivre l'impact de ces travaux sur la biodiversité par la réalisation d'inventaires sur certaines familles de la faune présente (mammifères, reptiles, et amphibiens).

## **5.3. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsable**

### **▪ 5.3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs dans le cadre de la Politique Achats Responsables du Groupe BPCE.

En 2025, le Groupe BPCE a réalisé la mesure de son empreinte socio-économique de ses dépenses 2024. Cette étude, menée selon la méthode LOCAL FOOTPRINT®, permet de quantifier les retombées économiques d'une entreprise en France, en termes d'emplois soutenus et de PIB généré. Elle matérialise la contribution de l'entreprise à son écosystème et mesure la valeur créée pour ses parties prenantes.

Au niveau de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, cette étude, réalisée sur un périmètre d'achats de 27 millions d'euros, permet d'établir que ces achats ont généré 40,2 millions d'euros de richesse dans l'économie et soutenu 570 emplois en 2024.

En 2025, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a signé la charte Relations Fournisseurs et Achats responsables et a lancé sa démarche pour l'obtention du label Relations Fournisseurs Achats responsables, visant une labellisation en 2026.

Adossé à la norme achats responsables ISO 20400, le label Relations fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie et des Finances) et le CNA (Conseil National des Achats). Il récompense les entreprises françaises qui établissent des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin déploie sa politique d'achats responsables depuis 2024, en appui sur 5 axes prioritaires :

- Contribuer à la réduction des émissions de CO2 car les achats représentent le 1er poste dans notre bilan carbone ;

- Privilégier le recours aux entreprises locales ;
- Renforcer nos relations avec nos fournisseurs en appliquant encore plus les principes de bonnes pratiques des affaires ;
- Développer nos achats auprès des « fournisseurs inclusifs », c'est à dire des structures et entreprises dont les collaborateurs sont en situation de handicap ou éloignés de l'emploi ;
- Acheter différemment et plus systématiquement en intégrant la notion de durabilité.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin contribue au dynamisme et à la collaboration territoriale en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. La part des fournisseurs PME est de 62%<sup>17</sup> en 2025, et le recours aux fournisseurs inclusifs représente en 2025 un chiffre d'affaires confié de plus de 258 000€, en forte augmentation.

### ▪ **5.3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin déploie la politique Achats Responsables du Groupe BPCE dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

Le processus de consultation intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors des consultations pour la sélection des fournisseurs :

- Le niveau de risque RSE propre à la prestation est pris en compte (outil de cartographie des risques RSE avec l'AFNOR) afin d'identifier les mesures prioritaires à traiter pour mitiger ces risques le cas échéant. Une pondération liée au niveau de risque est également proposée pour la prise en compte de l'évaluation de la réponse du fournisseur ;
- Des spécifications RSE sont proposées pour intégration au cahier des charges par les métiers prescripteurs en lien avec les risques préalablement identifiés ;
- Un questionnaire RSE spécifique à la catégorie d'achat visée est utilisé lors des consultations pour mesurer la performance RSE des fournisseurs et identifier des plans de progrès à mettre en place dans le cadre de la prestation. Ces questionnaires visent également à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux RSE et à intégrer la problématique carbone dans les solutions proposées ;
- La phase de contractualisation intègre dès que possible les plans de progrès RSE élaborés notamment grâce à l'analyse des réponses au questionnaire RSE.

### ▪ **5.3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement**

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, s'est doté d'un dispositif de suivi des délais de paiement qui permet de vérifier l'alignement des entités du groupe sur l'objectif maximum des 28 jours de délais de paiements et d'alerter en cas de dépassement de ce seuil.

En 2025, le délai moyen de paiement de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin était de 18,8 jours ouvrables.

<sup>17</sup> Ce taux est calculé en rapportant le montant de dépenses réalisées avec les TPE/PME sur le montant des dépenses fournisseurs totales sur un an.

Un livre blanc a été diffusé, exposant les enjeux réglementaires, les objectifs à atteindre, les bonnes pratiques à adopter, ainsi que la méthodologie de calcul pour garantir des données fiables et homogènes. Ce livre blanc et un tableau de bord trimestriel sont accessibles à toutes les entités du groupe et à leurs dirigeants.

#### ▪ 5.3.4 Indicateurs de suivi

| Indicateur                                                 | 2025 | 2024 | 2023 |
|------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Part du montant des achats réalisés avec des PME (en %)    | 35%  | 44%  | 40%  |
| Part du montant des achats réalisés avec des ETI (en %)    | 44%  | 32%  | 35%  |
| Achats réalisés en local (en %)                            | 29%  | 33%  | 31%  |
| Délai moyen de paiement d'une facture (en nombre de jours) | 18,8 | 20,2 | 22,1 |

A photograph of a man in a wheelchair and a woman in a hijab sitting at a table in front of a large window. The man is smiling and looking at the woman, who is gesturing with her hand while speaking. A laptop is on the table between them.

## 06

### Être une banque inclusive qui protège

- 1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités
- 2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client
- 3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire

Pour la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Caisse d'Epargne Limousin d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre VIII « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »).

## **6.1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités**

### **▪ 6.1.1 Mesure de la satisfaction client**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'engage pour proposer une expérience clients aux meilleurs standards du marché. Le NPS (Net Promoter Score) est un indicateur qui permet de l'évaluer.

Pour atteindre cette ambition, notre banque régionale utilise différents outils d'écoute des clients afin de guider les actions visant à améliorer leur satisfaction et ce pour l'ensemble de nos marchés.

Ces dispositifs permettent de solliciter 100% de nos clients une fois par an et après tout contact avec leur conseiller. Cela nous aide à mesurer leur satisfaction en temps réel et à déployer des actions d'optimisation pour améliorer leur expérience à distance ou physiquement avec l'agence et le conseiller. La satisfaction, qu'elle soit issue ou non d'une interaction avec le conseiller, est visible en temps réel sur une application mobile pour tous les managers de notre établissement.

En 2025, ce sont 50 000 clients, tous marchés confondus, qui ont pu exprimer leur niveau de satisfaction et de recommandation via ces enquêtes.

La progression de la satisfaction en Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est visible sur l'expérience vécue par ses clients dans la banque au quotidien, mais aussi dans leurs moments clés et leurs projets.

Les leviers de la satisfaction des clients sont ainsi clairement exprimés, de même que les modalités associées, afin que chaque agence de nos territoires Auvergne et Limousin puisse les mettre en œuvre avec succès.

Sur la période 2021-2025, le « Net Promoteur Score » (NPS), indicateur de référence de mesure de la satisfaction, a progressé régulièrement pour la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, d'un NPS à 9 fin 2021 à 29 fin 2025. De même le NPS entreprises a progressé de 16 en 2021 à 36 en 2025.

Cette évolution positive des résultats reflète, à travers la voix du client, un très bon niveau de service délivré par nos agences et leurs conseillers.

A fin 2025, le pourcentage des agences et points de vente en NPS positif était de 98% et 100% de nos centres d'affaires présentaient un NPS positif.

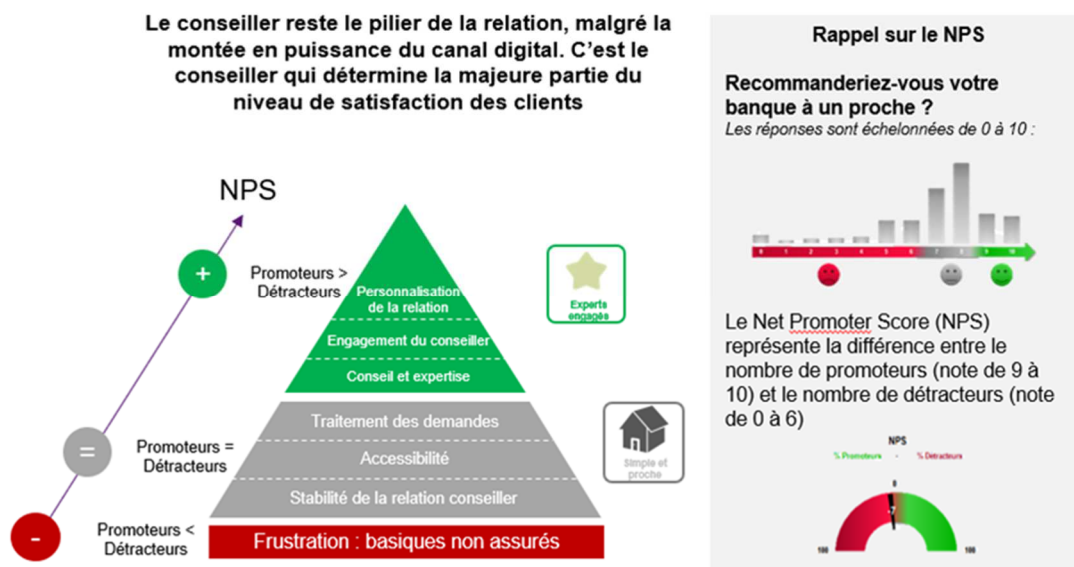
La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin se positionne parmi les 5 meilleures caisses d'épargne du groupe BPCE en satisfaction à froid.

Cette performance valorise la mobilisation de toutes les agences de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur les fondamentaux de la satisfaction client : renforcement de la qualité de service liée à l'accessibilité avec une prise en charge par le Conseiller, ce dès le premier appel ou courriel, forte réactivité aux demandes en nous engageant à répondre sous 24h ouvrées, continuité de la relation, que ce soit en cas d'absence temporaire ou prolongée du conseiller, mais également des conseillers présents sur leur portefeuille sur des durées plus longues et proactivité (rencontrer tous nos clients).

L'accompagnement et l'animation soutenue et personnalisée de l'ensemble des agences sur les attitudes relationnelles ont permis de confirmer et partager les bonnes pratiques avec un objectif unique : générer de la recommandation.

Enfin, les évolutions depuis 4 années, témoignent de la dynamique enclenchée par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin de placer l'intérêt de ses clients et le service au centre de tous ses projets : l'amélioration de l'expérience « clients » est une préoccupation au cœur de tous les métiers.

Les leviers qui construisent le Net Promoter Score (NPS) :



Sources Direction Satisfaction sur la base des baromètres de satisfaction SAE – études attentes clients TILT

## ▪ 6.1.2 Gestion des réclamations

### Analyse et exploitation des réclamations

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de déterminer les actions correctrices à mettre en place. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction mais également de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients notamment via Google.

### Voies de recours en cas de réclamation

Le traitement des réclamations s'articule de la façon suivante :

- L'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité est l'interlocuteur privilégié du client ;
- Le service relation clientèle de la banque ou de la filiale peut être sollicité ;
- Le médiateur, personnalité indépendante à l'établissement, peut être saisi lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse.

## Information du client sur les voies de recours

Les voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur le site internet de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin : [Réclamations & Service client | Caisse d'Épargne \(caisse-epargne.fr\)](#) ;
- Sur les plaquettes tarifaires et dans les conditions générales.

## Pilotage du traitement des réclamations

Le pilotage concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

Parmi les motifs de réclamation, sont notamment suivis des indicateurs qui peuvent être révélateurs de décalages sur l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni.

En 2025, 70% des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables, le délai moyen de traitement était de 12 jours.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin dispose d'un service en charge des réclamations clients : le Service Relations Clientèle.

Les échanges ou transferts de réclamations avec les agences et les fonctions partenaires sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

## 6.2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

### ▪ 6.2.1 Protéger les clients fragiles

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires. Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

En 2025, la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin comptait 4.4% de clients détectés fragiles selon les critères réglementaires établis.

### Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. Cette Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), est facturée à un tarif maximal d'1 €/mois et garantit l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte. Au sein de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, 4 881 clients sont équipés de l'OCF.

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un

plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin met à disposition sur son site internet les détails de l'offre spécifique à la clientèle fragile, ainsi qu'un espace pour les clients rencontrant des difficultés financières présentant l'ensemble du dispositif d'accompagnement dédié<sup>18</sup>.

En complément, un programme relationnel est mis en place pour l'ensemble des clients en inclusion bancaire (clients fragiles, en risque de surendettement et droits en compte), mettant à disposition des conseils, des bonnes pratiques et de l'information sur la gestion budgétaire via une e-newsletter « Les Clés de votre Budget » et des bannières digitales dans leurs espaces connectés.

### **Agir en prévention du surendettement**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFCEI, le Groupe BPCE a développé un outil de *Scoring* prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

### **Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire**

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

### **Développer l'éducation financière**

Depuis sa création en 1957, l'association Finance & Pédagogie, soutenue par les Caisses d'Epargne, déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent. Les publics cibles sont composés de jeunes et d'acteurs des milieux scolaires et universitaires, de personnes en situation de fragilité économique et financière, et de professionnels de l'action sociale, associatifs (bénévoles ou salariés).

Les formations aident ces publics à maîtriser leur budget au quotidien et à accompagner les projets de vie ou des moments cruciaux en matière de gestion financière (reconversion, passage à la retraite etc.). Elle apporte également des réponses sur les transformations du rapport à l'argent liées aux nouveaux modes de vie (digital, aidants, consommation durable...).

Grâce à ce partenariat, l'association emploie aujourd'hui 23 collaborateurs en région, qui mettent en œuvre un programme pédagogique sur toutes les questions d'argent. Ce projet d'éducation financière est principalement dédié à l'apprentissage des jeunes et à leur insertion, l'information des personnes en situation de fragilité économique et financière, la formation des professionnels de l'action sociale qui soutiennent ces populations. L'objectif est non seulement d'accompagner ces publics sur des sujets récurrents ayant trait à la relation à l'argent (gérer son budget, relation à la banque, savoir parler

---

<sup>18</sup> <https://www.caisse-epargne.fr/clientele-fragile/>

d'argent, anticiper les projets de vie...) mais aussi de répondre à de nouveaux enjeux : argent digital, développement durable, reconversion professionnelle, création de son activité.

Dans ses méthodes pédagogiques l'association a également élargi et adapté ses actions à toutes les cibles de population, mettant notamment en œuvre des interventions à distance (formations/webinaires/webconférences/...).

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin finance une antenne régionale, avec une conseillère. Pour 2025, ce sont au total 326 heures de formation qui ont été dispensées pour 786 bénéficiaires en Auvergne et Limousin.

Toutes les actions réalisées se veulent être des réponses concrètes aux enjeux actuels d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Les interventions de l'association s'organisent autour d'ateliers/formations qui combinent acquisition des connaissances théoriques et mise en application avec un apprentissage par le faire et une approche ludique.

Les principales thématiques traitées, sur l'antenne Auvergne Limousin :

1. Le budget et l'argent dans la vie ;
2. La banque et les relations bancaires ;
3. L'entrepreneuriat, la préparation de la retraite et les métiers de la banque.

A l'échelle nationale, Finances et Pédagogie déploie son action en lien avec plus de 600 partenaires publics, privés et associatifs répartis sur tout le territoire.

L'association se fixe pour objectifs de poursuivre ses innovations tant dans ses méthodes pédagogiques (conférences grand public à partir d'un catalogue de formation étendu, actions vers les aidants, les sportifs...), que dans ses outils d'apprentissage (comme des applis...). La structure est proactive au côté de tous les publics.

Pour en savoir plus : <https://www.finances-pedagogie.fr/les-formations> .

## ▪ 6.2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, avec l'Institut du Microcrédit Parcours Confiance, propose différentes offres de microcrédit personnel permettant aux personnes exclues du système bancaire d'être accompagnées dans leurs projets et dans la gestion de leur budget. Le microcrédit Parcours Confiance a vocation à financer des personnes qui rencontrent des difficultés financières, en accompagnant des personnes en recherche d'emploi ou confrontées à un accident de la vie, et dont les ressources ne leur permettent pas d'accéder au crédit bancaire classique.

En complément, les Caisses d'Epargne ont pour ambition de développer une offre de produits et services inclusifs en direction de leurs clients fragilisés. Grâce à l'offre Caremakers lancée en 2017 par Renault, des personnes en difficulté ont pu accéder à un véhicule neuf grâce à une location avec option d'achat financée par un microcrédit.

En 2025, le nombre de microcrédits personnels accordés s'est élevé à 48 pour un montant de 206 719 euros pour la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

### ▪ 6.2.3 Les jeunes et les familles

Les Caisses d'Epargne s'accordent à être la banque de toutes les générations, en adaptant leurs produits et leurs services aux besoins variés de leurs clients. Une stratégie spécifique est ainsi mise en œuvre pour porter une attention particulière aux familles et aux jeunes clients, de la naissance jusqu'à l'âge de 28 ans.

« Ce dispositif s'articule autour des principales offres suivantes :

- L'accélération de la pré-bancarisation à partir de 7 ans, à l'aide de partenariats innovants comme Money Walkie, vise à encourager l'éducation budgétaire et accompagner les familles au fil des évolutions sociétales et des nouveaux besoins ;
- Pour les adolescents de 11 à 17 ans, des initiatives sont mises en place pour faciliter la primo-bancarisation, l'accès au premier moyen de paiement. L'application Ados joue un rôle clé en établissant un lien entre parents et adolescents, tout en intégrant des contenus éducatifs sur la gestion financière afin de préparer les jeunes aux réalités économiques. L'épargne long terme pour leurs futurs projets est également abordée de manière ludique et pédagogique via notre partenariat avec la fondation Play For Nature, une organisation auvergnate engagée. En collaboration avec le Parc Animalier d'Auvergne, cette fondation soutient des programmes mondiaux de conservation d'espèces menacées. Ce partenariat exclusif permet aux adolescents, sous conditions de détention d'un Plan d'Epargne Avenir Climat, de soutenir directement un animal sauvé au Parc Animalier d'Auvergne et de recevoir un contenu pédagogique personnalisé lié à l'espèce parrainée. Enfin, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin réaffirme son engagement territorial en accompagnant toutes les familles de sa région. Nous proposons notamment la "Formule Famille Monoparentale", une offre de bancarisation spécifiquement conçue pour s'adapter aux budgets des familles monoparentales ;
- À destination des jeunes adultes de 18 à 28 ans, nous proposons des offres sur mesure et des programmes relationnels enrichis. Ces derniers incluent des événements significatifs pour célébrer les étapes clés de leur vie, tels que l'accès à la majorité via une carte postale personnalisée ou l'entrée dans la vie active. Nous déployons également un accompagnement personnalisé pour des moments charnières de leur vie comme lors de leurs séjours à l'étranger. Le guide "Young & Free", accessible sur le site Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, centralise les informations essentielles pour nos jeunes voyageurs : démarches administratives, contacts des ambassades, solutions bancaires adaptées, et bien plus encore.

### ▪ 6.2.4 Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées

Les majeurs bénéficiant d'une mesure de protection juridique ou sociale décidée par un juge des tutelles, impliquent selon leur degré d'autonomie les banques dans la gestion de leurs comptes et de leur patrimoine, en liaison avec leur représentant légal. Les Caisses d'Epargne, leader sur le marché des personnes protégées, sous tutelle, curatelle et en habitation familiale en France, proposent des offres répondant à leurs besoins spécifiques.

Ainsi, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin favorise l'autonomie des personnes protégées en leur donnant par exemple accès aux cartes bancaires de paiement équipées du dispositif « sans contact », ou à la consultation de compte via une banque à distance adaptée, du paiement sur internet sécurisé en 3dsecure... Le représentant légal du client, qu'il soit un professionnel ou un membre de la famille, dispose également d'une gamme de services aidants à la gestion de ses comptes. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin compte, pour les accompagner, sur des experts dédiés à cette clientèle :

En 2025, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin gère 17 927 comptes de majeurs protégés en lien avec 400 associations tutélaires ou gérants privés. Ceux-ci lui confient 488 millions d'euros d'épargne et 109 millions d'euros de dépôts à vue. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin accompagne près de 57% des majeurs protégés sur son territoire, soit plus de 1 sur 2.

## ▪ 6.2.5 Garantir l'accessibilité des offres

### **Des agences proches et accessibles**

Les Caisses d'Epargne font du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2025, la Caisse d'Epargne comptait 138 points de vente.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 99,32% des agences remplissent cette obligation. Par ailleurs, en terme d'accessibilité :

- Ses distributeurs sont équipés d'une prise casque ;
- Son site internet est accessible aux personnes malvoyantes ;
- Une possibilité d'édition des relevés de compte en braille est offerte aux clients concernés.

### **L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous**

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027. Dans ce cadre, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a mis en place les actions suivantes :

- mise à disposition de l'application ACCEO (interprétation des appels téléphoniques en langage des signes), qui permet aux clients sourds et malentendants de joindre l'agence E-media à l'aide d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone et d'accéder à un service d'interprétariat en ligne pour le conseiller ;
- distributeurs équipés d'une prise casque ;
- possibilité d'édition des relevés de compte en braille pour les clients concernés ;
- installation de deux écrans par poste de travail pour ses salariés ;
- casques audios de grande taille pour englober les appareils auditifs pour ses salariés ;
- une adaptation personnalisée du poste de travail et des équipements peut être réalisée sur demande des salariés auprès de la référente handicap de l'entreprise.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe BPCE entend :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer a minima une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

Pour l'année 2025, les principaux objectifs en matière d'accessibilité tenaient au respect des obligations de transparence et au recensement des sites numériques.

Dans cette optique, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a nommé 2 référents accessibilité numérique chargés de relayer et informer les directions internes concernées et de faire réaliser le recensement des sites prioritaires.

En parallèle, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'est assurée de la montée en compétences des collaborateurs directement impliqués dans la mise en accessibilité de ses services numériques. Ainsi une formation « Concevoir & designer accessible » a été organisée pour 5 collaborateurs de la direction communication.

## **6.3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire**

### **▪ 6.3.1 Garantir une offre transparente**

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

La conformité des produits et des services commercialisés par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs du Groupe sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe intitulée « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a mis en place un Code de bonne conduite et d'éthique, déployé auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE dont la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif de formations réglementaires obligatoires qui fait l'objet d'une revue annuelle au sein de l'établissement.

A ce titre, un temps d'échanges dédié à la clientèle fragile a lieu chaque année auprès du Réseau Commercial. De plus, la fonction Conformité anime des séquences dédiées lors des parcours de formation mis en place au sein de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

### ▪ **6.3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données**

#### **Protection des données personnelles**

La politique de protection des données de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent leur stricte utilisation aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. Entre 2022 et 2025, 97,3% des collaborateurs de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin ont suivi une formation RGPD<sup>19</sup>.

En 2025, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a notamment revu son dispositif de privacy by design relatif à la mise en place de projets. Un nouveau modèle d'analyse a été déployé afin d'évaluer précisément les données traitées (respect du principe de minimisation), leur rattachement au traitement concerné ainsi que leur éligibilité à la réalisation d'une analyse d'impact sur la vie privée. La sécurité des systèmes d'information et les processus du département Achats sont intégrés de manière transversale à ce dispositif.

#### **Cybersécurité**

Le Groupe BPCE renforce sa gestion des risques cyber et informatiques face à des menaces croissantes et à des exigences réglementaires accrues. En 2025, une politique générale de gestion des risques cyber et informatiques a été adoptée, définissant son champ d'application, les rôles des acteurs et la gouvernance nécessaire.

La gestion des risques cyber et informatiques est intégrée dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents (RCCP) et dans le cadre des risques opérationnels, avec une cartographie consolidée.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a désigné un responsable local des risques cyber, garant de l'application des politiques du groupe, de leur adéquation aux exigences locales, de la mise en place de contrôles, de l'évaluation et du suivi des risques, tout en assurant la promotion d'une culture de gestion des risques au sein de l'établissement.

<sup>19</sup> Nombre de collaborateurs ayant suivi la formation entre 2022 et 2025 / total des collaborateurs de la cible.

En 2025, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a principalement renforcé la Sécurité des systèmes d'information en s'alignant sur les nouvelles politiques Groupe (TRM, Cyber, DORA). Cette démarche s'est traduite par la structuration de la gouvernance et du pilotage à travers le Comité Interne de Sécurité et le déploiement des premiers contrôles permanents TRM.

Les actions ont porté sur plusieurs axes : la cartographie et la sécurisation des actifs, le renforcement des analyses de risques sur les projets (notamment pour les solutions Cloud), le suivi des vulnérabilités et une intensification de la sensibilisation des collaborateurs (exercices de phishing, bonnes pratiques SSI, ...). L'année a également été marquée par la préparation réglementaire (DORA, NIST) et par la consolidation du dispositif Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de gestion de crise, posant ainsi les bases des chantiers de maturité prévus en 2026.



## 07

### Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

- 1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
- 2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

## 7.1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

### ▪ 7.1.1 Promouvoir une culture éthique

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin décline le Code de conduite et d'éthique<sup>20</sup> du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur treize principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence ;
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, Assurer la pérennité du Groupe BPCE, Promouvoir une concurrence libre et loyale ;
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes les activités.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, au 31 décembre 2025, 99 % des collaborateurs de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin ont suivi la formation.

Avec ce code de conduite et d'éthique, la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin prend l'engagement de nouer des relations de confiance durables avec les clients, les partenaires et les fournisseurs, et d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses métiers.

### ▪ 7.1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin décline la politique relative au « Dispositif lanceurs d'alerte ». Elle précise le type d'alerte qui peut être fait, le processus de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect, ainsi que les personnes qui peuvent lancer une alerte. Une stricte confidentialité des informations recueillies lors d'un signalement est garantie, notamment l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées par celui-ci et de tout tiers qui y est mentionné à toutes les étapes du traitement de l'alerte.

La procédure est diffusée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions la rendant accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats indique cette possibilité.

<sup>20</sup> <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

Une formation réglementaire obligatoire de type e-learning accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée.

## **7.2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société**

### **▪ 7.2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité**

Les principales règles et dispositifs exposés ci-dessous contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour au minimum tous les deux ans par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA) ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères. Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires et partenaires sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE<sup>21</sup> sont déclinées par la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

La Caisse d'Épargne Auvergne Limousin s'inscrit dans le corpus étendu de normes et procédures du Groupe BPCE qui encadre de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle incluant notamment un système de délégations en matière d'octroi de crédit et de relations avec les personnes politiquement exposées et un encadrement de la connaissance client.

<sup>21</sup> <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

### ▪ 7.2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : d'une part prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, et d'autre part assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- L'évaluation des risques BC-FT : la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, afin de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement) ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client ;
- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés « Déclarations de soupçons » à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulière des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation d'une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. Au 31 décembre 2025, 99 % des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment<sup>22</sup>.

### ▪ 7.2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le respect des sanctions financières nationales et internationales constitue un élément clef du dispositif de conformité du Groupe BPCE.

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

---

<sup>22</sup> Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible.



**08**

Indicateurs coopératifs

La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin partage les sept principes coopératifs énoncés par l'Alliance coopérative internationale et s'engage à les faire vivre au quotidien.

| Principe coopératif                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Indicateur                                                                              | 2025    | 2024    |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| <b>1. Adhésion volontaire et ouverte à tous</b>       | Tout client peut devenir sociétaire de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin                                                                                                                                                                                                                                                              | Nombre de sociétaires                                                                   | 198 223 | 192 868 |
|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)              | 2.78 %  | 2.74 %  |
|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Sociétaires parmi les clients (en %)                                                    | 32.72 % | 30.90 % |
|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | NPS (Net promoter score) des clients sociétaires                                        | 36      | 33      |
| <b>2. Pouvoir démocratique exercé par les membres</b> | Les sociétaires votent lors des assemblées générales des sociétés locales d'épargne (SLE) selon le principe "une personne, une voix"                                                                                                                                                                                                      | Nombre d'administrateurs de SLE                                                         | 101     | 98      |
|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Taux de femmes membres de SLE (en %)                                                    | 46%     | 50 %    |
|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Nombre de membres au Conseil d'orientation et de surveillance                           | 19      | 19      |
|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Taux de femmes membres du Conseil d'orientation et de surveillance (en %)               | 47%     | 47 %    |
|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'orientation et de surveillance | 100%    | 100%    |
| <b>3. Participation économique des membres</b>        | La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.                                                                                                                                                                                               | Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)                  | 2 919   | 2 954   |
| <b>4. Autonomie et indépendance</b>                   | La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. 100 % du capital de la Caisse d'Epargne est détenu par les SLE.                                                                                                            |                                                                                         |         |         |
| <b>5. Éducation, formation et information</b>         | La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin propose à ses sociétaires et administrateurs différents canaux d'information. Elle met en œuvre un programme de formation ambitieux portant à la fois sur l'identité de la Caisse d'Epargne et l'acquisition d'un socle de culture bancaire.                                                        | Nombre moyen d'heures de formation par administrateur                                   | 2.8     | 1.40    |
|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)                   | 64%     | 80 %    |
| <b>6. Coopération entre les coopératives</b>          | Les Caisses d'Epargne sont représentées dans différentes instances ou organisations de la coopération.<br>Au niveau national et international : Alliance Coopérative Internationale, Conseil supérieur de la coopération, Conseil supérieur de l'ESS, Coop FR.<br>Au niveau régional : Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire. |                                                                                         |         |         |
| <b>7. Engagement envers la communauté</b>             | La Caisse d'Epargne Auvergne Limousin mène une politique d'engagement soutenue sur son territoire. Cf. chapitre 6 - Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire.                                                                                                                               |                                                                                         |         |         |



09

Note méthodologique

### **Périmètre du reporting**

Pour l'exercice 2025, le périmètre de reporting pour les indicateurs RSE concerne la totalité des sites de la Caisse d'Epargne d'Auvergne Limousin.

### **Période du reporting**

Les données publiées couvrent la période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### **Précisions sur l'empreinte propre**

Dans le cadre de la production des indicateurs liés à l'univers « empreinte propre », qui correspond aux émissions liées à la vie de bureau au quotidien, le Groupe BPCE inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité ;
- Scope 3 : catégories 1 à 9, conformément à la classification du GHG Protocol.

Les facteurs d'émissions utilisés sont révisés chaque année. Ils sont principalement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME, référence nationale citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Auvergne Limousin  
*Vous être utile.*



**GROUPE BPCE**

Coopératifs, banquiers et assureurs autrement.



La Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'orientation et de surveillance – Capital social de 360 000 000 euros – Siège social : 63 rue Montlosier à Clermont-Ferrand (63000) – 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand – Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 292 – Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6302 2016 000 008 503 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme –